

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X Procuration à Christophe DUMONT		
CARREZ Didier		X Procuration à Jean-Paul HOURNON		
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima		X Procuration à Henri JARUGA		
WIDIEZ Lise	X			
SALPETRA Elise	X			
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno			X	
POP Cerasela			X	
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie			X	
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel				X

M.le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, donc dès que Vincent a fini son aparté italienne avec Antoinette. Je vous propose d'ouvrir les travaux de la réunion de Conseil municipal de ce soir qui ouvre la séquence budgétaire pour l'année 2017 avec l'examen du rapport d'orientation budgétaire et dans la foulée, la tenue du débat d'orientation budgétaire. Ce conformément à la loi dans les deux mois qui précèdent la présentation du budget primitif. Donc comme ça a déjà été annoncé lors d'une précédente réunion de Conseil municipal, l'examen du budget primitif 2017 sera à l'ordre du jour du Conseil municipal du 12 décembre 2016. Donc cette date est particulièrement précoce et elle s'explique par la volonté municipale de doter la commune des outils de pilotage budgétaire qui sont indispensables à une gestion optimale et optimisée. Alors ce timing n'est pas évident à tenir et je remercie d'ores et déjà les services financiers et son directeur financier de suivre cette cadence. Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques remarques liminaires. Le compte rendu sommaire de la dernière réunion du conseil du 13 septembre a été affiché sous huitaine en mairie. Il a également mis à disposition sur le site Internet de la ville et il est joint au dossier de conseil. Le procès-verbal de cette même séance de conseil a également été annexé au présent dossier. Dans ce dossier figurent aussi les comptes rendus des commissions municipales 2 et 4 qui ont été réunies préalablement à l'envoi du dossier de conseil. Pour les commissions 1 et 3 réunies le mercredi 12 octobre soit au lendemain de l'envoi des dossiers de conseil, les comptes rendus sont posés sur table. Et enfin, le rapport d'orientation budgétaire a également été joint au dossier de conseil. Alors avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, il nous faut vérifier que les conditions de quorum sont atteintes et il convient pour cela de désigner un secrétaire de séance qui procèdera à l'appel nominal. Donc je vous propose de nous exonérer du vote à bulletin secret et de désigner le benjamin de séance à savoir Elise SALPETRA à qui je passe la parole pour procéder à l'appel nominal.

Elise SALPETRA : Appel nominal.

M. le MAIRE : Merci bien. Donc les conditions de quorum sont réunies et le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Mais avant de ce faire, je vous propose un bref rappel des évènements comme à chaque fois, qui sont survenus depuis le dernier Conseil municipal et que je souhaite porter à votre connaissance.

A commencer par le 24 septembre, une visite des locaux, unité territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, pour laquelle nous avons délibéré au mois de septembre dans le cadre d'une convention.

Le 16 septembre, je signale une AG d'une association récente mais qui vit très bien, l'association « SAUVE QUI PEUT », une association qui fait beaucoup de choses sur le territoire et qui rayonne également au-delà du territoire.

Le 17 septembre c'était le retour du deuxième groupe de seniors dans le cadre de leur séjour à Lacanau, donc un séjour qui s'est très bien passé.

Le 18 septembre, les journées européennes du patrimoine, avec plusieurs associations qui se sont réunies, « Les amis du calvaires », « Les amis des orgues », « Le pleurote sinois », « Marais accueil », « Deudeuch club », « le caps », donc pour une très belle journée du patrimoine à Sin le Noble.

Le 22 septembre une réunion avec la foncière logement qui est donc un financeur de la rénovation urbaine qui a donc droit en échange à des fonciers mis à disposition. Là ce sera des fonciers mis à disposition par Partenord et qui construira 15 à 20 logements. C'est bien parce que ce sont dans des opérations de diversification, donc 15 à 20 T4, T5 avec des jardins individuels. Donc qui n'est pas du logement social, et qui sont des logements au-dessus de la norme en termes de superficie mais qui sont dans les prix du marché. J'espère que ça amènera une belle opération de diversification au niveau du quartier des Epis.

Le 24 septembre, signaler la journée des portes ouvertes des « Epis Sport » j'ai vu le président qui était là tout à l'heure. Une très très belle initiative, une très très belle journée avec un joueur professionnel qui est venu terminer la journée avec les enfants et vraiment une très belle manifestation. Félicitations ! Et le soir, également une très belle manifestation durant la soirée du bénévolat qui a réuni plus de 400 bénévoles associatifs. Donc là aussi une très belle soirée, le lendemain l'hommage aux Harkis. Le 26 septembre, je suis allé au conseil régional rencontrer le Vice-Président à la culture Monsieur DECOSTER, avec Nicolas CASTELIN, pour lui présenter la politique culturelle de la Commune de Sin le Noble et voir quels étaient les potentialités de financement pour la commune de Sin le Noble. On m'a promis de bonnes nouvelles, mais pour l'instant, rien n'est officiel, donc j'espère que je pourrais en parler lors d'un prochain Conseil municipal.

Le 29 septembre, la signature des conventions avec l'association « Les amis d'Andy », là aussi, un très beau moment. Le soir, le conseil citoyen, au niveau du quartier des Epis avec la présence de Monsieur le Sous-Préfet durant toute la réunion, qui a duré plus de 3 heures. Des débats et des échanges particulièrement intéressants. Et en même temps la réunion avec les associations et les commerçants pour l'organisation du marché de Noël.

Le 30 septembre, nous avons passé la matinée avec Didier CARREZ et Frédéric NIHOUS, le conseiller régional à la commission permanente, qui est également le co-président du SPLE « Service public de l'emploi ». Avec Monsieur le Sous-Préfet, pour une visite de Pôle Emploi et voir les offres de pôle emploi en direction des demandeurs d'emplois.

Donc un moment très riche, le lendemain, le 1^{er} octobre, c'était le lancement de l'année bleue, une très belle après-midi pour nos seniors.

Le 4 octobre, une réunion sur le plan de travaux au niveau des voiries avec le conseil départemental et les services de la communauté d'agglomération du douaisis, donc pour voir les possibilités d'intervention des uns et des autres dans le plan voirie pour 2017. Donc là aussi rien n'est arrêté, mais je pense que l'on aura des bonnes nouvelles à annoncer.

Le 5 octobre, la réunion d'attribution des salles avec les associations.

Le 6 il y avait un conseil d'administration au lycée en présence des conseillers régionaux Jean-Paul FONTAINE, et Jean Jacques PEYRAUD.

Le 7, une réunion toute l'après-midi entre les services municipaux, les élus et le SCoT, donc dans le cadre d'une revue de projet de la révision du POS en PLU. Donc là aussi une après-midi d'échanges particulièrement riche et intéressante.

Le 9 octobre, l'assemblée générale et les 40 ans du tennis club de Sin-le-Noble. Donc l'occasion de voir que nous avons des associations qui désormais s'inscrivent dans la durée, et c'est toujours agréable de retracer quelques décennies de vie associative. Et toujours dans la vie associative, un très beau concert mais aussi dans la conjonction entre la politique culturelle de la ville et la vie associative, puisque c'est un concert de la chorale à « claire voix » avec les amis des orgues.

Le 11 octobre, une journée de séminaire au niveau des centres sociaux, donc là une journée où l'ensemble des professionnels des centres sociaux ont travaillé à réfléchir ce que devait être le futur centre social, les futurs centres sociaux, notamment dans le cadre de l'écriture du projet éducatif, dans le cadre de l'écriture du projet social pour 2018/2022, le conseil des usagers, le conseil de centre et surtout le déménagement dans les nouveaux locaux des centres sociaux à Matisse prévu pour dans une année.

Le 13 octobre nous avons tenu une réunion avec le nouveau directeur d'agence, et le nouveau directeur territorial de Partenord. Là aussi des débats particulièrement intéressants. Et j'ai ensuite accueilli Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Sous-Préfet à Auchan, dans le cadre d'une présentation des services de police qui allaient à la rencontre de la population.

Le 14 octobre, une nouvelle réunion très intéressante puisque nous étions ici dans cette salle à peu près 25 partenaires pour travailler à la mise en place de dispositif de médiation sociale au niveau de la ville et voir comment on pouvait faire ça en collaboration/partenariat à la fois sur l'ingénierie mais aussi sur les financements. Et l'après-midi là aussi un moment important puisque c'était la commission d'appel d'offre sur les terrains synthétiques. Donc je peux vous annoncer que les terrains synthétiques sont bien dans l'enveloppe prévisionnelle et que donc les travaux pourront commencer dans les semaines qui viennent, en espérant une livraison avant les frimas de l'hiver pour les clubs. Là aussi on est très en avance sur les calendriers mais cela dépend désormais des conditions météorologiques à savoir il faut qu'il y ait la rencontre entre des conditions d'humidité et des conditions de température. Donc nous, d'un point de vue administratif et financier nous avons tout fait pour essayer de livrer, parce que l'on devait normalement les livrer pour le mois de septembre, et avec les clubs on s'est aperçu que ça pouvait être intéressant de les avoir avant les gelées du mois de janvier et février. Donc on est dans une fenêtre de tir particulièrement courte mais en tout cas aujourd'hui ça ne dépend plus de nous, ça dépend juste... il faut croiser les doigts pour qu'il ne pleuve pas trop et ne gèle pas trop. Et il faut qu'il fasse 5 à 15 degrés et qu'il ne pleuve pas. Voilà.

Donc et le lendemain c'était l'assemblée générale de l'office municipal des sports, là aussi l'occasion d'aller à la rencontre des bénévoles et des éducateurs du monde sportif. Dans les annonces également, quelques avancées qui sont à venir, donc nous tiendrons demain une réunion avec les services de la CAD, ici même avec les habitants du marais pour leur présenter le rendu de l'étude hydraulique sur le quartier du marais. Vous savez que ça fait plusieurs années qu'il y a pas mal de présence d'eau au niveau du marais. J'avais sollicité les services de la CAD puisque les personnes étaient un peu usées de plusieurs années de présence d'eau sur lesquelles on ne leur apportait pas de réponse. Donc la CAD a commandité une étude qui a pris

du temps car il fallait aller vraiment au fond des dossiers, étude importante qui a coûté chère. Mais la bonne nouvelle c'est qu'il semblerait qu'il y ait des solutions parce qu'on avait un peu peur qu'il y ait une cause sur laquelle on ne puisse rien faire sauf à engager des dizaines de millions d'euros qui ne serviraient pas forcément à grand-chose. Apparemment les conclusions de l'étude sont plutôt positives donc il y aurait une solution. Donc c'est ce que l'on va présenter demain à la population sachant que cette étude a été réalisée en collaboration avec la population qui a fourni des plans, des photos, fait des relevés de pluviométrie de présence d'eau. Donc j'espère que demain on avancera bien. Et après-demain, une autre réunion cette fois-ci avec les habitants de la rue du bois des Retz puisque des travaux vont commencer tout le long de la rue du bois des Retz. Alors dans un premier temps par les services de la CAD qui vont refaire tous les réseaux enfouis au niveau de l'eau potable, c'est un réseau très fuyard sur lesquels il y a des grosses problématiques, donc il y a pas mal de, je crois qu'il y a presque 3 mois de travaux. Ensuite on laissera reposer les terrains puisque ce sont des terrains dans le marais dont on n'est pas toujours sûr de l'indice de compactage. Et normalement à l'été prochain, il y aurait un nouvel enrobé qui serait posé et ce par les services du Département puisque c'est une voirie départementale. Donc en bas du pont, au niveau du golf, jusque Intermarché, donc des travaux d'eau potable pendant 12 semaines et ensuite on laisse reposer et ensuite intervention normalement par la pose d'un nouvel enrobé au niveau du mois de juillet/août. Donc on présente ça à la population, comme à chaque fois dans le cadre de la démocratie participative, en réunion publique donc ça sera mercredi.

Voilà donc ces précisions étant faites, je tiens également à vous annoncer, préalablement à l'analyse de l'ordre du jour, que j'ai décidé de mettre fin, et ce de manière anticipée au détachement d'un agent de la Commune sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services. Alors comme vous le savez sans doute en la matière, les statuts n'imposent aucun formalisme, et la jurisprudence administrative précise que la formalité de l'annonce en Conseil municipal est impérative dans le cadre de la procédure de fin anticipée de détachement sur emploi fonctionnel. Mais cette même procédure administrative précise également que la question n'a pas à être inscrite à l'ordre du jour et qu'elle n'a pas à faire l'objet d'un débat. Donc il s'agit conformément à la jurisprudence administrative, d'une simple annonce qui ne fait pas l'objet de débat ou de discussion.

Voilà, ceci étant dit je vous propose d'aborder l'ordre du jour et à commencer par l'état des décisions directes qui vous a été communiqué page 9. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 13 septembre.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

I/ ADMINISTRATION GENERALE

Alors la première délégation est celle de l'administration générale.

Peut-être préciser tout à l'heure que dans l'appel nominal, vous avez vu que Didier CARREZ avait été excusé car il est souffrant, donc comme nous avons déjà reporté à deux reprises la présentation du rapport sur un an de démocratie participative et le bilan des conseils de quartiers, en raison de la coupe d'Europe, et après Didier était déjà malade. Donc là, comme il est malade, je présenterai à sa place tout à l'heure le rapport.

1 – Avis de l'Assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017

M. le Maire : Alors première délibération, au niveau de l'administration générale dont je suis le rapporteur, un avis de l'assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche, dérogations qui sont accordées par le Maire à titre de l'année 2017. Donc c'est une délibération dans le cadre de la loi Macron et qui a vocation à devenir usuelle chaque fin d'année. Alors la note de synthèse page 13, vous explique que cette loi Macron a introduit de nouvelles mesures qui visent à faciliter l'ouverture dominicale des commerces tout en simplifiant les dispositifs de mise en œuvre et en plaçant le dialogue social au centre du dispositif de dérogation. Donc le Code du travail dans son article L3132-26 modifie les anciennes conditions de dérogations dont le nombre ne peut excéder 12 par an

avec une liste qui est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Le Conseil municipal émet un avis simple sur la proposition de liste tout comme l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre et qui, lui, émet un avis conforme. Donc nous avons consulté les commerçants, par courrier du 14 septembre, nous avons consulté les organisations syndicales par courrier du 6 octobre et passé le conseil municipal de ce soir, la commune pourra saisir le Président de la communauté d'agglomération du douaisis et ce avant le 31 octobre 2016 pour que le Conseil communautaire puisse donner son avis sur la liste prononcée. Donc cette liste de 12 dérogations est la suivante :

- 15 janvier (soldes d'hiver)
- 30 avril (veille du 1^{er} mai) donc comme les commerces sont fermés le 1^{er} mai, ça leur semble intéressant de pouvoir ouvrir le dimanche.
- 11 juin (braderie du centre-ville)
- 2 juillet (soldes d'été)
- 27 août et 3 septembre (rentrée scolaire)
- 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre (avent)
- 31 décembre (réveillon de la nouvelle année)

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Pouvons-nous passer à la délibération page 15 ? Donc cette délibération page 15 qui vous propose d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2017 relativement aux ouvertures dominicales autorisées par le Maire pour les commerces de détails selon le calendrier dont je viens de vous faire la lecture. Son article 2 rappelle que le présent avis peut faire l'objet d'un déferé préfectoral dans un délai de 2 mois. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. Sachant qu'elle avait accueilli un avis favorable et unanime de la commission 1 du 12 octobre 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Avis de l'assemblée délibérante sur une demande d'affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord

M. le Maire : Nous sommes à la page 17, la deuxième délibération, qui vaut avis de l'assemblée délibérante sur une demande d'affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Donc cette note de synthèse vous explique que le centre de gestion 59 a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire de la part du SAGE de l'Escaut. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette demande avant le 1^{er} novembre 2016 puisque la Commune est elle-même affiliée au CDG59 et que la loi du 26 janvier 1984 dispose que les collectivités affiliées doivent être consultées préalablement à l'acceptation d'une demande d'affiliation volontaire. On vous rappelle que le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut a été créé en mars 2014 et qu'il constitue un syndicat mixte fermé. Donc on vous rappelle également pour info les missions du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Des questions ? Des remarques sur cette délibération purement administrative ? Alors je vous propose d'adopter la délibération page 19 et notamment l'article 1, d'émettre un avis favorable à cette demande d'affiliation volontaire au CDG59 présentée par le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent. Nous avons mis en pièce jointe, page 21, le courrier du CDG. Ce projet de délibération qui était présenté à la commission n°1, du 12 octobre a recueilli un avis unanime et favorable. Pas de question ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui je pense que je ne vais pas participer au vote parce que je fais partie du conseil d'administration du CDG.

M. le MAIRE : D'accord, très bien. Alors à l'exception de Madame BRIDOUX qui ne prend pas part au vote, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Madame BRIDOUX qui ne prend pas part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX

Nous pouvons donc passer à la troisième délibération, de la délégation administration générale, nous sommes page 23.

3 - Fixation du coût de reproduction des copies des archives municipales et actes administratifs

M. le Maire : Alors cette délibération vise à la mise en adéquation des tarifs avec la réglementation en vigueur. On vous rappelle dans la note de synthèse que les documents d'archives sont communicables de plein droit et que leur reproduction implique un coût pour la collectivité. Donc il y a un tarif spécifique qui avait été voté par le Conseil municipal lors de sa réunion du 9 novembre 2000. Tarif qui avait été augmenté lors du Conseil municipal du 14 janvier 2005. Donc le code de relation du public avec l'administration précise les conditions d'accès aux documents administratifs au choix du demandeur et dans les limites des possibilités techniques de l'administration. Alors c'est la consultation gratuite sur place, la reproduction au frais du demandeur ou alors par courrier électronique et sans frais si le document est disponible sous format numérique. Les frais correspondants au coût de reproduction sont à la charge du demandeur à l'exception des charges du personnel. L'intéressé est avisé du montant total des frais acquittés dont le paiement préalable peut être exigé. A ce jour, la collectivité n'a pas fait usage de cette faculté offerte pour la délivrance de copie d'actes administratifs sauf pour la liste électorale. Pour les copies d'archives, la tarification est excessive, les moyens techniques actuels ne sont pas pris en compte et la tarification est contraire aux dispositions du code du patrimoine et elle n'est pas reprise dans le catalogue général des tarifs municipaux. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de mettre en adéquation ces tarifs avec les lois et règlements en vigueur et d'unifier les tarifs de frais de copies d'archives ou de documents administratifs. C'est ce que l'on vous propose dans la délibération page 25 et notamment page 26. L'article 1, en abrogeant les délibérations susvisées en ce qu'elles créent un tarif erroné pour la copie de documents d'archives municipales. L'article 2 en décidant de créer un tarif relatif à la reproduction, en vue de communication de documents administratifs archivés au service des archives municipales. Pour l'article 3 pour la tarification relative à la reproduction en vue de la communication de documents d'archives. Et en l'article 4 en décidant de fixer le coût de reproduction comme suit :

- 0.18 euro par page de format A4 en impression noir et blanc
- 1.83 euro pour une disquette
- 2.75 euros pour un cédérom

Et l'article 5 vous rappelle, qu'outre la création de la présente tarification, le code du patrimoine prévoit un droit s'élevant à 3 euros par unité d'opération pour la certification d'acte et/ou le visa pour authentification et, que ce montant s'ajoute au coût de reproduction des documents, par unité d'opération.

On vous demande dans l'article 6 de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent. Donc là aussi une délibération comme on en passe régulièrement dans le cadre de la sécurisation juridique du « nettoyage juridique ». Et donc on vous met en page 27 et 28 une copie des délibérations des conseils municipaux des 9 novembre 2000 et le 14 janvier 2005.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ? J'allais dire, j'espère que non, mais bon.

Mme LEGRAND : C'est juste un point de détail, vous parlez de la disquette, mais vous ne précisez pas les clés USB ?

M. le MAIRE : Nous suivons le Code du patrimoine. Nous suivons le Code du patrimoine, donc... Mais vu l'âge de notre informatique ça existe peut-être encore. Je vous trouve optimiste. Vous ne vous souvenez plus ? Je vous rappelle que nous avons 70% du parc informatique inférieur à 2003. Enfin je blague, mais en tout cas, on suit le Code du patrimoine, dans le travail de toilettage juridique. Mais bon si c'est une clé USB... D'autres questions ? J'espère que non parce que je suis un peu à sec sur cette délibération. Je peux faire un peu plus long sur les autres, celle là...Je vous ai tout donné tout de suite. Bon, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, sachant qu'elle avait recueilli un avis unanime de la C1 à laquelle siégeait Véronique, elle n'avait pas posé la question. Vous réservez les questions pièges pour le Conseil municipal ?

Mme LEGRAND : La commission n'a pas vu ce point-là.

M. le MAIRE : Si

Mme LEGRAND : Non

M. le MAIRE : ah si !

Mme LEGRAND : Non !

M. le MAIRE : C'est parce que vous êtes arrivée en retard alors.

Mme LEGRAND : 14h10.

M. le MAIRE : Voilà, et bien on l'a passé à 14h00. Aller, point important à l'ordre du jour, je les passe tout de suite. Alors je vous propose d'adopter, heu d'aborder le point suivant qui est donc le débat d'orientation budgétaire 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II/ - AFFAIRES FINANCIERES

Alors on vous rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire qui est imposé par le Code général des collectivités territoriales. Il n'a aucun caractère décisionnel et qu'il ne donne pas lieu à un vote mais que sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Donc dans le cadre de la volonté municipale de doter la Commune d'outils de pilotage budgétaire, le débat d'orientation budgétaire qui était présenté par le passé au printemps est avancé cette fois-ci à l'automne au mois d'octobre. L'objectif étant de permettre l'adoption d'un budget primitif avant le 1^{er} janvier. Débuter l'année nouvelle avec un budget voté. Donc dans un souci de gestion de transparence, et de travail collaboratif, tous les élus des groupes minoritaires ont été invités à la présentation du rapport d'orientation budgétaire en commission des finances. Je remercie les représentants des différents groupes qui étaient présents. Il y avait 3 groupes sur 4 qui étaient représentés. Alors les éléments de contexte à commencer par la conjoncture économique mondiale, puisque Sin-le-Noble n'est pas le village gaulois et qui s'insère dans un contexte économique beaucoup plus large. Donc une conjoncture qui est en croissance plus que modérée en 2016, en deçà de sa tendance de long terme. Il doit faire face à une forte volatilité des marchés financiers avec une croissance aux Etats Unis qui est inférieure aux prévisions. Et notamment pour l'Europe, le Brexit, qui déclenche une nouvelle vague d'incertitude amenant le FMI à revoir sa prévision de croissance à la baisse de 0.1% pour 2017. A cela s'ajoutent les risques géopolitiques, les tensions liées aux réfugiés, la montée des populismes, des parlements instables, le terrorisme, les facteurs climatiques qui sont nombreux, sans parler du contexte électoral dans plusieurs grands pays comme les Etats Unis ou la France. Au niveau de la conjoncture nationale, donc la croissance française a connu un coup d'arrêt au deuxième trimestre 2016 et les mauvais résultats compliquent la tâche gouvernement qui avait bâti son budget sur l'hypothèse d'une croissance de 0.1% en 2016. Le chômage reste toujours à un niveau très élevé. Il a connu au mois d'août, une forte hausse de 1,4% avec 50 200 inscrits supplémentaires et le taux de chômage est donc passé de 9,9% en mai à 10,5% au mois d'août. Pour rappel il est de 4,9 aux Etats-Unis et 4,2 en Allemagne. Et ces mauvais taux de chômage donnent du grain à moudre aux économistes les plus pessimistes. Donc après avoir vu le contexte mondial, et la conjoncture nationale, le contexte des finances publiques locales. Alors ces finances publiques locales sont marquées par une diminution de l'épargne brute qui est prévue pour 2016 après une brève interruption de la contraction de l'épargne brute en 2015. Cela s'explique par le fait que les dépenses de fonctionnement retrouvent une croissance supérieure à celle des recettes courantes et que les collectivités locales doivent absorber pour la troisième année consécutive une baisse de dotation et ont des recettes fiscales qui sont moins dynamiques. Au niveau des dépenses d'investissement, elles sont en fortes baisses puisque ce sont 17% cumulés sur 2014 et 2015 de baisses d'investissement. Et elles devraient se stabiliser et même être en baisse de -0.4%. Ces dépenses seraient financées par un recours à l'endettement très limité. Alors le ralentissement des recettes de fonctionnement, on constate une nouvelle contraction des dépenses de l'Etat, des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive au titre des prélèvements, dans le cadre de la contribution des redressements des finances publiques. Et ça se traduit par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui diminue de plus de 9%. Et nous avons donc dans le tableau page 4, la contribution 2016 pour le redressement des finances publiques pour l'ensemble des collectivités. Autre facteur au niveau des recettes pour les collectivités, nous venons de voir donc la baisse de la DGF et pour atténuer les conséquences de la baisse de dotation globale de fonctionnement, les dispositifs de péréquation voient une nouvelle fois leurs montants augmenter. Ainsi la dotation de

solidarité urbaine (DSU) est abondée de 180 millions d'euros soit une hausse de 10%. Le FPIC, le fonds de péréquation de recettes intercommunales et communales poursuit sa montée en charges. Au niveau du produit fiscal, celui-ci est beaucoup moins dynamique puisqu'en 2016, les recettes fiscales des collectivités locales sont en hausse de 3% après une progression de 5,2% en 2015. Donc le produit de la taxe d'habitation, est dans une moindre mesure du foncier bâti, ont bénéficiés en 2015 de l'évolution des modalités de traitement concernant la fiscalité des personnes de conditions modestes. Alors nous sommes page 6 pour ceux qui essayent de suivre. Ces dernières ont été intégrées dans les bases de taxes d'habitation, alors qu'auparavant elles faisaient l'objet d'une exonération ce qui a donc augmenté le produit perçu par le bloc communal. La taxe d'habitation a ainsi progressé de plus de 5% en 2015. Mais en parallèle, les collectivités locales ne voient pas de baisse de leur compensation d'exonération dès 2015 puisque ces compensations sont calculées sur l'assiette de n-1. Donc cette baisse se fait donc ressentir pour l'exercice 2016. Et de même l'évolution des bases en 2016 subit le contre coup de la hausse exceptionnelle de 2015 et les personnes de conditions modestes sortent de l'assiette pour revenir sur le régime antérieur d'exonération. Donc le produit de taxe d'habitation devrait donc progresser que de 2% en 2016 et vous avez le tableau en bas de la page 6 qui vous explique tous ces mécanismes. Des personnes qui étaient exonérées dans les impôts sans baisser les compensations, les exonérations, celles-ci sont compensées sur les chiffres de n-1. Donc c'est en 2016 qu'il y a une baisse des compensations d'exonération de taxe d'habitation alors que dans le même temps ces personnes ressortaient pour certaines de la taxe d'habitation. Ça veut dire que les communes ont perçu plus de taxe d'habitation en 2015 sans avoir de baisse des compensations et en 2016 leurs taxes d'habitation baissent et la compensation qui est calculée sur 2015 baisse. Donc vous voyez c'est la petite flèche bleue en bas du tableau de la page 6 +0.3 en 2015 et -0.3 en 2016. Donc en fait c'était un peu une bombe à retardement, une bonne nouvelle pour 2015 mais personne ne l'avait vu comme ça je pense. Et une un peu moins bonne nouvelle, on verra tout à l'heure que pour Sin-le-Noble c'est 50 000 euros. Alors nous sommes page 7, nous voyons qu'au contraire la taxe foncière sur les propriétés bâties augmenterait de 5,5% mais on ne va pas se réjouir puisqu'en fait c'est en réalisation de l'utilisation marquée du levier fiscal par les départements. Les hausses de taux pour le bloc communal se situe en moyenne aux alentours de 1% alors que celles pratiquées par les conseils départementaux atteindrait 5.5% en moyenne. Sachant que plus d'un tiers des départements ont augmenté leurs taux et dans des proportions très variables mais une moyenne quand même importante de 13%. Au global l'utilisation du levier fiscal sur la taxe d'habitation, taxe foncière et la CFE, pour l'ensemble des collectivités locales serait de 1,8% en 2016. Et pour le seul bloc communal elle n'est que de 0.9% en dessous de celle de 2015 qui elle était de 1.2% et nettement plus faible que lors des trois premières années des mandats communaux précédents puisque c'était 1,6% en 2003 et 1,7% en 2010. Donc vous avez le tableau de la page 7 qui vous montre l'évolution des taux des impôts directs locaux et vous voyez que le bloc communal augmente très peu et que ce sont les départements qui augmentent en principal. Alors au niveau des autres recettes de fonctionnement nous sommes page 8, donc nous pouvons jeter un œil sur le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires qui ne voit pas ses masses évoluer significativement et à la limite c'est déjà une bonne nouvelle puisqu'il n'évolue pas déjà significativement à la baisse. Au niveau des autres dépenses de fonctionnement, donc nous avons une nouvelle hausse modérée avec une trajectoire des dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui est un enjeu primordial dans l'anticipation de leurs équilibres financiers et ces charges enregistreraient une hausse de 1,8% en 2016 après 1,5% en 2015. Alors les facteurs supplémentaires de hausse correspondent à la revalorisation qui s'impose aux collectivités locales que ce soit en matière de dépenses de personnel ou de prestations sociales. Alors au niveau des frais de personnel, nous assistons à la poursuite d'une décélération pour ce principal poste des dépenses des collectivités locales car les frais de personnel devraient enregistrés pour la deuxième année consécutive un ralentissement dans leur rythme de progression. Ça veut dire qu'elles augmentent moins mais continuent d'augmenter 1,8% estimé en 2016, 2% en 2015 et 4% en 2014. Et cela alors que les collectivités locales poursuivent leur politique locale de modération salariale et que 82% des collectivités locales interrogées n'envisagent pas de recruter en 2016. Alors si ça augmente alors que les collectivités locales n'envisagent pas de recruter c'est qu'il y a d'autres facteurs notamment des facteurs exogènes. Donc plusieurs mesures pour lesquelles les collectivités locales ne sont pas décisionnaires, viennent à faire augmenter les dépenses de personnel au premier rang desquelles, le dégel du point d'indice de la fonction publique. Et le coût supplémentaire pour les collectivités locales a été évalué environ à 650 millions d'euros dont un peu plus de 160 millions au titre de 2016 et donc vous avez le graphique au milieu de la page 9 qui vous montre l'évolution du point d'indice de la fonction publique qui était donc

gelé depuis 2010 et qui a augmenté de 0,6% en juillet 2016 et qui augmentera de nouveau de 0.6% en février 2017. Alors je me suis amusé à un petit calcul sur le côté de ce petit tableau, puisque l'on dit que c'est 650 millions d'euros. Donc 650 millions d'euros de dépenses supplémentaires, 300 millions d'euros de compensation en taxe d'habitation en moins, 3,7 milliards d'euros de baisse de dotation globale de fonctionnement, ça fait 4,65 milliards qui sont imposés au bloc communal. Et en face on a une hausse de la dotation de solidarité urbaine de 180 millions et une hausse du FPIC de 220 millions soit 400 millions. Donc mauvaise nouvelle il y a 4,6 milliards et bonne nouvelle il y a 400 millions. Donc si vous savez compter ça fait 4,2 milliards de mauvaises nouvelles. Donc au niveau du dégel du point d'indice cette mesure est complétée par la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat. Et ensuite la revalorisation de carrière des agents de catégorie B et C dont nous avons déjà parlé en 2014 et 2015 ici. Les tous premiers effets de la revalorisation liés à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations –PPCR- ont démarré au 1^{er} janvier 2016 et vont s'étaler jusqu'en 2020. Et enfin la hausse du taux de la contribution employeur à la caisse nationale de retraite des agents de la collectivité locale (CNRACL) au 1^{er} janvier 2016 est équivalente à celle opérée en 2015 à savoir +0.1 point. Alors nous pouvons passer page 10 et constater une quasi stabilisation des achats et une baisse des charges d'intérêts puisque les achats de biens et de services enregistreraient une hausse très faible +0.5 point après avoir diminué de 1% en 2015 et ce grâce à une optimisation de la politique d'achat qui ne sont pas forcément renouvelables chaque année. Et les charges d'intérêts devraient poursuivre leur diminution à la faveur de taux d'intérêt de court et moyen terme qui resteraient orientés à la baisse et également parce que les collectivités ont profité des dispositifs pour renégocier les emprunts toxiques. Donc du coup les charges d'intérêt baissent. Alors vous avez page 11 les contributions à la variation des dépenses de fonctionnement mais ça c'est pour l'ensemble des collectivités. Et donc après la section de fonctionnement nous pouvons passer à la section d'investissement page 12 et constater une stabilité de l'investissement malgré une baisse de l'épargne. Alors l'épargne brute des collectivités locales je vous le rappelle, c'est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Alors en 2015, alors même que les dotations accentuaient leurs replis, les premières estimations laissent entendre que l'épargne brute enregistrerait une hausse modérée de 1,8% résultant d'une évolution quasi identique des recettes et des dépenses de fonctionnement. Ce résultat inattendu s'explique par une bonne orientation des ressources fiscales et par une maîtrise accentuée des charges. Donc ça c'était le résultat des collectivités pour 2015, on l'avait vu dans le cadre du compte administratif, du DOB de l'année dernière beaucoup avait activé le levier fiscal. Donc elles avaient plus de recettes fiscales et elles avaient plus de dépenses donc elles avaient réussi à stabiliser leur niveau d'épargne brute. Alors malheureusement cette tendance ne se répètera pas pour 2016, on vient de le voir précédemment quand on voit qu'il y a des recettes qui sont stables ou en baisse et des dépenses qui augmentent. Et compte tenu des estimations qui ont été décrites précédemment, l'épargne brute des collectivités locales diminuerait de 2,9% et en euros constants, ça serait revenir à un niveau proche de 2009. Donc on fait un bond dans le temps de 7 ans. Au niveau de l'épargne nette, c'est-à-dire recettes moins dépenses de fonctionnement, et on enlève les remboursements de dette. Donc cette épargne nette c'est ce que l'on consacre au financement de l'investissement il faudra remonter à 2002 en euros constants pour retrouver le niveau auquel il s'établirait en 2016. Donc là on fait un bon de 14 ans en arrière. E les collectivités locales ont enregistré sur 2014 et 2015 une baisse cumulée de 17% de leurs dépenses d'investissement. On l'avait déjà dit aussi puisque nous sommes à contre-courant de cette situation, c'est-à-dire moins de recettes, plus de dépenses ça veut dire qu'il y a moins de capacité à investir et donc les collectivités investissement moins. Ce que nous nous ne pouvons pas faire puisque nous sommes en pic de dépenses d'investissement. Donc la stabilisation de l'investissement local est quand même un fait marquant de l'exercice parce que l'on pourrait s'attendre à ce qu'elle continue de baisser, là ça va juste être stabilisé mais c'est stabilisé à un niveau d'investissement qui est extrêmement faible à l'échelle de la dernière décennie. Il faut remonter à 2003 pour observer un niveau comparable et le poids de ces investissements dans les dépenses hors dettes des collectivités locales serait en 2016 de 21% soit son plus bas niveau alors là on remonte depuis beaucoup plus loin, depuis les lois de décentralisations. Alors nous pouvons passer page 14 et constater ce que j'avais annoncé dans le préambule un coup de frein sur le recours à l'endettement. Nous pouvons regarder un peu puisque tout ça se traduit page 15 dans les deux tableaux. Vous voyez bien qu'au niveau des prévisions pour 2016, il n'y a plus de variation, le petit carré bleu a disparu. Ça c'est la variation de la dette. Donc on voit que tout est stabilisé, il y a une légère baisse au niveau de l'épargne et on stabilise au niveau des subventions et on n'emprunte plus signe d'un manque

de confiance en l'avenir. Et on voit une stabilisation au niveau des emprunts et une baisse de l'endettement sur le graphique du bas de la page 15. Alors après avoir fait le contexte mondial, le contexte national et le contexte général des finances locales en France. Nous pouvons aborder le contexte 2016 des finances communales pour Sin-le-Noble. A commencer par un rappel des grandes lignes du compte administratif 2015 qui est le dernier arrêté. Donc l'historique, nous sommes page 16, l'historique des résultats des comptes administratifs sur la période 2011-2015 est donc le suivant : donc un excédent de 2 202 875 euros en 2015 donc qui n'a pas été atteint depuis très longtemps. Nous étions à 562 440 euros en 2011, un déficit en 2012 de 1 403 636 euro. En 2013 un excédent de 547 363 euros et un excédent en 2014 de 828 236 euros. Les finances de la ville se caractérisent toujours par un faible niveau de ressources fiscales et notre premier poste de recettes est celui des impôts et taxes et non pas celui des dotations et participations. Il y a 1 million de différence entre les dotations et les participations qui sont à 9 470 105 euros pour des impôts et taxes qui sont à 8 400 000 euros. Donc cette analyse est validée par le ratio financier que vous connaissez désormais produits des impôts directs par population. Et donc avec une population de 15 990 habitants le delta négatif pour notre Commune s'élève à 3 473 507 euros. Donc ça veut dire que pour une ville comme nous, on devrait avoir 3 473 507 euros d'impôts supplémentaires. Tout cela est compensé par de la péréquation mais au total si on regarde un autre ratio qui est celui des recettes réelles de fonctionnement par population, il nous manque pour notre budget cette fois ci 2 859 811 euros par rapport à une commune de notre strate. Alors nous avons mis au niveau de la page 17, la section de fonctionnement de ce compte administratif 2015. Au niveau des recettes elles s'établissaient à 18 332 166,67 euros en 2014 et 19 126 362,67 euros en 2015. Donc je vous passe le tableau que vous avez tous lu. Au niveau de l'analyse des postes de dépenses, ces dépenses de fonctionnement s'élevaient à 16 559 429 euros en 2015 et étaient déjà en baisse de 178 081 euros par rapport à 2014 où elles s'établissaient à 16 737 510 euros. Page 18, le détail de ces charges vous est mis pour rappel. Et on vous rappelle également que l'excédent des recettes pour les dépenses de fonctionnement s'élevait pour 2015 à la somme de 2 566 932 euros et on vous a mis dans le petit graphique l'historique des résultats de fonctionnement sur la période 2007-2015. Donc vous voyez qu'il y a eu un net redressement à partir de 2015. Au niveau de la section d'investissement, donc les recettes d'investissement se sont élevées à 6 733 751 euros et là aussi je vous fais grâce des différents chapitres budgétaires. Au niveau des dépenses d'investissement celles-ci se sont élevées à 3 886 908 euros et là aussi je vous fais grâce du détail. Pour nous arrêter quelques instants sur le bas de la page 20 au niveau de l'analyse financière sur l'effet ciseau qui la aussi animait les débats budgétaires de la ville de Sin-le-Noble notamment en 2008, sur un hypothétique ou potentiel croisement des recettes et des dépenses de fonctionnement. Donc en 2015, c'est une situation que l'on aimerait conserver mais malheureusement je ne suis pas sûr qu'on va y arriver à savoir que l'on a des recettes qui augmentent et des dépenses qui baissent donc là l'effet de ciseau au lieu de se replier, s'ouvrir et là c'est de la sécurité. Donc nous sommes page 21 au niveau des ratios d'épargne, donc on vous a mis le petit tableau avec l'historique de la période 2007-2013. Donc l'épargne de gestion recette est égal à recette moins dépenses de gestion. L'épargne brute c'est recettes moins dépenses de gestion auxquelles on enlève les charges financières. Et enfin l'épargne nette c'est tout ce que l'on vient de voir moins le remboursement capital de la dette. C'est à dire que l'épargne nette c'est le ratio que nous devons suivre pour voir ce que nous sommes en capacité d'injecter en auto financement pour financer la section d'investissement et c'est également le ratio que surveille les banques. Donc l'épargne brute était de 1 166 002 euros de moyenne sur 2007/2013 ce ratio a quasiment été multiplié par 3 en 2015 où il atteint 3 030 770 euros. L'épargne nette était négative sur la période 2007/2013. C'était d'ailleurs une des grandes interrogations enfin une grande inquiétude à la fois de la Chambre régionale des comptes sur son rapport et des banques parce que comme l'épargne nette c'est ce qui nous reste une fois que l'on a remboursé le capital de la dette c'est quand même compliqué d'aller demander un emprunt quand déjà on arrive pas à rembourser les emprunts que l'on a face à soi. Donc ce ratio d'épargne était négatif à 34 610 euros et il était l'année dernière de positif de 1 700 770 euros. Donc au niveau de l'endettement nous avons mis l'évolution de la dette sur la période 2007/2015 - page 21- et donc ce qui est intéressant ce sont les ratios, notamment la capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute qui est nécessaire au remboursement de l'encours de la dette. Et donc qui mesure la durée théorique de désendettement, c'est-à-dire en gros on prend notre épargne nette et on dit on n'investit pas. Et en combien d'années sans investir, en faisant que rembourser notre capital on rembourse notre dette. Donc on dit que les analystes financiers disent qu'au-delà de 10 ans une commune est dans une zone critique. Ce qui était le cas pour

la commune de Sin-le-Noble qui avait une moyenne de 14 ans en 2009, 2010 et 2011. En 2015, le ratio est inférieur à 5 années, c'est donc un chiffre qui est excellent. Et donc c'est un deuxième ratio qui est regardé au niveau de l'endettement, c'est le ratio d'endettement, c'est-à-dire que les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement supérieur à 100% des recettes réelles de fonctionnement. Et là aussi pour 2015, nous avons un ratio qui est assez bon puisqu'il est de 70%. Et qui confirme donc que nous avons des marges en matière d'endettement. Et enfin le troisième ratio qui est regardé en matière d'endettement c'est celui de l'endettement total en euro par habitant et qui lui aussi est positif pour la ville de Sin-le-Noble puisqu'il est de 824 euros par habitant alors que la moyenne pour les communes de notre strate c'est 970 euros. Nous avons donc un delta de 146 euros de dette par habitant en moins et donc si on multiplie ce 146 par le nombre d'habitant ça veut dire que nous pourrions avoir un endettement supérieur de 2 334 540 euros. Donc là nous avons des bons ratios d'endettement. Alors la conclusion sur la situation de la ville en 2015, vous la connaissez on l'avait déjà détaillée lors du compte administratif, mais il est intéressant de se le rappeler pour aller vers le DOB 2017. Donc une amélioration significative de la situation financière de la commune mais qui reste fragile pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous l'avons déjà vu tout à l'heure, ces fragilités structurelles en matière de recettes, nous l'avons vu également avant dans le contexte difficile pour l'ensemble des communes. Nous l'avons vu également tout à l'heure la réforme de la catégorie C de la fonction publique, le dégel du point d'indice, un lourd programme d'investissement ANRU. Et au-delà des dépenses ANRU qui ont été reportées quasiment tous les besoins d'investissement de la commune avaient également été reportés. Cependant l'amélioration de la situation dont nous venons de parler permet d'aborder ces difficultés et l'avenir avec un peu plus de sérénité à la condition de poursuivre les efforts de gestion et de confirmer cette amélioration en 2016 et en 2017. Et en fait, il faut tenir jusqu'en 2018 où nous sortirons du programme ANRU que nous aurons terminé de financer l'ANRU. Alors ce qui est positif c'est donc l'amélioration d'excédent de fonctionnement qui amène une amélioration des ratios d'épargne et notamment celui de l'épargne brute qui constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux. Donc ça nous donne une capacité en termes d'investissement grâce la capacité d'auto financement et nous permet d'avoir recours à l'effet de levier de l'endettement, avec des ratios d'épargne qui permettent d'améliorer les ratios d'endettement et donc de retrouver la confiance des banques. Alors après le rappel de cette situation, arrêtée au 31 décembre 2015, et qui avait été validée par le vote du compte administratif. Nous pouvons maintenant nous arrêter sur les premiers éléments pour 2016. Nous sommes vraiment dans de la prospective puisque nous avons travaillé sur ce rapport budgétaire au mois de septembre, tous les chiffres ne sont pas encore connus. Mais nous constatons nous aussi un ralentissement des recettes de fonctionnement. Alors là, comme nos recettes, c'est conforme à la tendance générale des collectivités locales sont peu dynamiques et ont tendance à être à la baisse ou à la stabilité dans le meilleur des cas. Alors nous assistons à une nouvelle contraction des dotations avec une baisse de 346 000 euros de la dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 2 954 842 euros, nous sommes en bas de la page 24. Dans le graphique. Néanmoins du fait de ces indicateurs particulièrement faibles, donc là aussi nous sommes dans ce que je vous ai présenté tout à l'heure, dans le contexte général des collectivités locales, comme la ville a des critères et des indicateurs très faibles elle bénéficie donc de la péréquation renforcée. Alors même s'il y a une baisse de la dotation nationale de péréquation, il y a une hausse de la dotation de solidarité urbaine mais nous rappelons à chaque fois que celle-ci est fléchée sur les dépenses sociales. Au mois de juin nous prenons toujours une délibération pour justifier de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et nous sommes obligés de la justifier sur des critères sociaux. Donc ça ne peut pas payer les dépenses générales de la collectivité ou son fonctionnement courant. Le poste des dotations demeure encore une fois et sans surprise la principale source de recettes de la collectivité, ce qui reste donc inquiétant en période de baisse des dotations mais également en période d'incertitude importante sur l'évolution des dotations. Nous avons tous entendu parler de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, d'une réflexion sur la péréquation, et nous savons bien que nous sommes en période électorale et que donc nous ne savons pas bien à quelle sauce nous serons mangés dans les temps qui viennent. Au-delà de ces baisses de dotation d'Etat d'une part au niveau de la dotation globale de fonctionnement et du renforcement de la péréquation dont bénéficie la ville, nous devons également faire face aux désengagements des autres financeurs qui eux-mêmes ont des baisses de dotations et qui donc se désengagent on peut penser notamment au Département, à la CAF. Et nous estimons aujourd'hui à environ 200 000 euros la perte potentielle de recettes du département ou de la CAF. Et enfin je l'avais dit tout à l'heure, dans le mécanisme de compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation, c'est une baisse de l'ordre de

50 000 euros qui est prévu pour la ville de Sin-le-Noble pour cette année 2016. Donc ça s'était les dotations, maintenant au niveau du produit fiscal, il est là aussi comme pour l'ensemble des collectivités, peu dynamique puisque nous n'avons pas souhaité activer le levier fiscal depuis l'élection de 2014 et que donc il y aura au mieux une hausse minimale de ce chapitre budgétaire et qui repose donc uniquement sur la dynamique des bases d'imposition. Vous savez elles sont revalorisées chaque année alors faiblement parce qu'il n'y a pas beaucoup d'inflation et donc la seule hausse c'est soit des rôles supplémentaires ou soit l'augmentation des bases. En tout cas nous n'avons pas touché à nos taux d'imposition locaux. Et de toute façon lorsque ça augmente, en général ça vient de l'éco-quartier du Raquet, vous savez que nous avons un mécanisme comme quoi nous remboursons pour la Communauté d'agglomération dans le cadre de la participation au déficit de l'éco quartier, les hausses d'impôts qui sont générées par les constructions au niveau de l'éco quartier. Nous l'avons déjà acté dans le budget supplémentaire que nous avons adopté lors du dernier Conseil municipal. Au niveau des produits des services, donc c'est un chapitre budgétaire qui reste marginal, il ne représente que 4 à 5% du total des recettes. On constate cette année, un certain dynamisme puisqu'il pourrait augmenter de 100 000 euros en 2016. Mais là aussi pas de raison d'espérer, puisque la raison de cette hausse est en fait une double perception en 2016 d'une redevance d'occupation du domaine public puisque nous allons percevoir celle de 2016 en 2016 et que celle de 2015 a été payée en janvier. Elle n'a pas été comptabilisée au compte administratif 2015, donc l'année dernière nous avons 0 et cette année nous avons deux fois 50 c'est ce qui explique les 100 000 euros de hausse. Donc en 2017, ça ne sera pas dynamique. Et enfin nous constatons une augmentation des recettes de cantine qui augmentent fortement mais là aussi si on doit se réjouir de ça du point de vue social et de service à la population, parce qu'il y a plus d'enfants qui mangent à la cantine c'est très bien mais d'un point de vue financier, il n'y a pas de raison de se réjouir puisque 1 euro de cantine ça engendre beaucoup plus d'euros de dépenses en face et que donc ça n'est pas, d'un point de vue financier, une bonne nouvelle même si je le dis d'un point de vue social c'est une excellente nouvelle que les enfants de Sin-le-Noble aillent manger à la cantine et bénéficient de tarifs très faibles que nous n'avons toujours pas augmentés depuis 2014. Au niveau des produits exceptionnels, nous sommes en haut de la page 26 donc nous enregistrerons sans doute une baisse d'environ 50 000 euros, donc en produits exceptionnels, on constate essentiellement la vente de biens communaux et nous avons vendus peu de biens en 2016 et moins qu'en 2015.

Nous allons ensuite passer en dépenses de fonctionnement, si nous voyons que nos recettes sont stables ou en légère baisse, des dépenses de fonctionnement devraient s'inscrire en légère hausse avec là aussi nous sommes dans le cycle normal qui était décrit pour les collectivités, au niveau des frais de personnel, et nous pensons que ce poste pourrait augmenter de plus de 400 000 euros en 2016. Alors on vous l'a dit tout à l'heure, dégel du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2016, revalorisation des carrières des catégories C et B, avec les premiers effets des revalorisations liés à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations au 1^{er} janvier de cette année, la hausse du taux de contribution à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales en 2016 comme en 2015, et pour Sin-le-Noble où toute petite spécificité nous aurons 13 paies cette année et non pas 12 pour les vacataires. On va s'arrêter 30 secondes dessus. Ils sont toujours payés le 15 du mois, ça veut dire que pour décembre ils étaient payés le 15 janvier, ça posait des problèmes pour les vacataires et les CDD qui étaient payés le 15 de mois. Quand tout tombe en début de mois, ce n'est pas facile. Et ensuite il y a une demande de la trésorière municipale pour qu'il n'y ait plus qu'un seul train de paie, ce qui ferait qu'il tombe donc comme pour les titulaires de la collectivité à la fin du mois. Ça veut donc dire que nous avons payé en janvier, le mois de décembre 2015 et que nous payerons en décembre le mois de décembre 2016. Ça veut dire que nous constaterons cette année, au 13 paies à peu près 100 000 euros de plus. Donc voilà. Nous ne l'aurons plus l'année prochaine la ville faisait un peu de cavalerie depuis quelques années en glissant une paie sur l'année suivante. D'un point de vue social, c'est bien pour les agents non titulaires mais malgré tout ça a un coût pour la collectivité, mais là aussi comme nous sommes dans le toilettage juridique nous devons y aller, et donc nous avons, donc ça sera opérationnel en octobre et en novembre. Donc là c'est pour les frais de personnel. Au niveau des achats nous assistons à une quasi stabilisation alors là aussi rien est facile. On le disait aussi au niveau du contexte national. Mais il y a un moment où il n'y a plus de gras sur l'os et c'est compliqué d'aller plus loin. Donc on essaye en interne de stabiliser les achats, notamment au niveau du chapitre 11, charges à caractère général 065. Mais on ne stabilise pas les achats en arrêtant de faire des choses. On stabilise les achats ... parce que parfois on a eu des comptes qui étaient nettement améliorés parce que l'on n'achetait plus de vêtements de travail, on ne changeait plus les

extincteurs, on ne faisait pas l'entretien courant. Et ça on sait que c'est très coûteux parce que économiser sur le fonctionnement c'est vite 5 ou 10 euros sur l'investissement 1 ou 2 ans après. Donc on continue à la fois de gérer en bon père de famille et également de poursuivre nos politiques. Donc ce n'est pas en réduisant la voilure mais en essayant d'optimiser. Enfin au niveau des charges financières elles sont estimées stables par rapport à l'exercice antérieur à environ 380 000 euros. Nous sommes page 27 et nous pouvons aborder les charges exceptionnelles qui elles aussi là seront plus fortes en 2016 qu'en 2015 alors là aussi c'est une augmentation de charges exceptionnelles qui est d'environ 160 000 euros alors je vous dis tout ça aujourd'hui c'est des chiffres que l'on a arrêté seconde quinzaine de septembre. Il peut y avoir des aléas il y a des coefficients d'incertitude qui sont plus élevés que quand on fait au mois d'avril. Alors cette hausse d'environ 160 000 euros c'est une annulation d'un titre de recettes qui avait été indûment émis à l'encontre du Cirque éducatif 26 687 euros. En fait là on refait au Cirque éducatif, la consommation de l'électricité et le concessionnaire avait oublié de couper le compteur. Donc il y a une grosse facture. Le temps que l'on fasse les enquêtes et que l'on arrive à remonter au concessionnaire à la bonne personne, au bon moment pour avoir la réponse, et nous nous étions obligés d'avoir constaté le titre recette. Des subventions exceptionnelles 18 650 euros et ensuite nous en avons parlé dans le cadre du budget supplémentaire que nous avons examiné ici il y a quelques semaines. Des charges exceptionnelles qui sont liées au désamiantage des anciennes écoles des Epis que nous avons classées en section d'investissement et que nous avons reclassées au niveau de la section de fonctionnement puisqu'elles sont juste désamiantées et démolies et qu'il n'y a pas de projet d'investissement derrière. Donc la maquette budgétaire prévoit donc de devoir les reclasser, de ne pouvoir les classer en investissement que si il y a un projet d'investissement qui est déjà sur la table, ce qui n'est pas le cas. En parlant d'investissement nous pouvons nous référer à la page 28 et constater qu'à la différence des collectivités locales, tout à l'heure je vous disais qu'elles stabilisent un niveau extrêmement bas leurs investissements en raison de la baisse de leur épargne. La ville de Sin-le-Noble stabilise elle, son investissement à un niveau exceptionnellement élevé. Alors on ne va pas revenir sur les raisons, on en a parlé à chaque budget primitif, chaque DOB et chaque compte administratif. Elles sont inchangées depuis 2014 : pic de dépense rénovation urbaine, déficit de l'éco quartier et retard pris dans la réalisation de dossiers anciens et des besoins très importants liés à l'absence de politique d'investissement pendant de nombreuses années. Donc si l'investissement local est à un niveau historiquement bas en France on voyait que celui de 2016 est estimé à celui de 2003 il y a en revanche à Sin-le-Noble un niveau historique puisqu'il est à 13 millions d'euros. Si on additionne les reports du budget de 2015, le budget primitif 2016 et le budget supplémentaire que nous avons voté dernièrement, alors les recettes d'investissement devront avoisiner les 9 millions d'euros et on voyait tout à l'heure, le virement de la section de fonctionnement à un niveau exceptionnel d'environ 3 millions d'euros. Un excédent reporté de 2015 lui aussi exceptionnel de 1 032 000 euros puisque pendant des années c'était des déficits qui étaient reportés. Et un FCTVA qui devrait atteindre les 380 000 euros. Donc le FCTVA c'est la récupération de la TVA sur les investissements de l'exercice antérieur. Et le recours à l'emprunt de 2 millions d'euros qui ont pu être mobilisés. Au niveau des dépenses d'investissement, donc et bien toujours un pic de dépenses en matière d'investissement. Nous sommes page 29, et ce dû à la conjonction de 3 facteurs, rénovation urbaine, stock de projet d'investissement non réalisés sous l'ancien mandat et besoin colossaux en matière d'investissement engendrés par l'absence d'investissements pendant de nombreuses années ce qui implique pour la ville de Sin-le-Noble d'être à contre-courant de la plupart des villes qui réduisent les investissements pour faire face aux difficultés de fonctionnement. Nous sommes également à contrecourant des autres municipalités puisque nous avons nettement améliorés nos ratios d'épargne et que nous avons ainsi pu regagner la confiance des banques. Pour rappel je crois que c'était 12 banques qui avaient été consultées en 2012, 12 avaient refusées de prêter à la ville de Sin-le-Noble, et en 2015 nous avons vu 4 banques, et les 4 avaient accordé un financement. Et donc, également noter la recherche de financement qui est particulièrement développée : la dotation politique de la ville, le FSIL, le fonds d'investissement local, la recherche de réserves parlementaires, la dotation des équipements des territoires ruraux, le fonds de concours, plus l'endettement, plus l'excédent de fonctionnement, cela nous permet de faire face à ce pic de dépenses d'investissement. Alors après avoir vu 2015/2016 nous pouvons donc maintenant regarder un peu la prospective pour l'exercice, la prospective et les perspectives pour 2017. Alors au niveau de la section de fonctionnement, de nos recettes, donc à commencer par les dotations, j'ai repris une citation de Olivier DUSSOPT qui est député-maire (PS) donc je pense que même s'il y a des frondeurs au PS, *a priori* on ne va pas mettre en doute son honnête intellectuelle vis-à-vis du

gouvernement, qui est président de l'association des petites villes de France qui résume la situation financière des communes comme « très tendue », « baisse des dotations, réforme de la dotation globale de fonctionnement, réforme de la DSU, une stagnation du FPIC, sont autant de sujets d'inquiétude. Le projet de loi de finances pour 2017 est jugé plus technique que politique. Il ne bouleverse pas la donne pour le monde local et reproduit le triptyque : baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement. Et enfin, la réforme de la DGF qui a fait transpirer beaucoup de maires et d'élus ces derniers mois semble s'éloigner encore un peu plus puisqu'elle ne figure plus dans le texte du projet de loi de finance pour 2017. »

Alors nous passons page 30. Donc pour le bloc communal la troisième tranche de baisse des dotations est réduite à 1 milliard au lieu de 2 milliards. La baisse de la DGF pour la ville de Sin-le-Noble devrait donc être de l'ordre de 150 000 euros en 2017 par rapport à 2016 et être inférieure d'un million d'euros à celle de 2013 soit 2 551 821 euros cumulés en 4 ans. Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le gouvernement prévoit d'accroître la péréquation verticale en 2017 et la DSU augmentera, alors que le FPIC lui restera plafonné, n'augmentera pas. C'est Manuel VALLS qui l'a annoncé début septembre. Donc la répartition de la DSU sera revue dès 2017. Donc ça c'est particulièrement important pour nous puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation doublement incongrue à savoir qu'à la fois, nos recettes de dotations sont supérieures à nos impôts et taxes et que nous touchons plus de DSU que de DGF. Juste pour info, la DSU et la DSR (dotation solidarité urbaine) et la (dotation solidarité rurale) c'est 16 % de la DGF. Donc les deux dotations c'est 16% de la DGF nous à Sin-le-Noble la DSU tout seule puisque l'on ne touche pas de DSR c'est 120 à 130% de la DGF donc vous voyez... Dès que l'on commence à la baisse de la DGF on est habitué mais dès que l'on parle de DSU, on commence à avoir un peu chaud. Donc le gouvernement souhaite éviter le saupoudrage, et donc réserver la DSU au 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants contre les 3/4 aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus que 668 communes au lieu de 751. Donc j'ai vérifié, ça va on est toujours dans les 661 mais de très loin parce que je vous annonce que c'est un classement par les villes les plus pauvres et que nous sommes 43^{ème}, si mes chiffres sont bons. Donc, ça va. Alors ça a la limite on va dire que c'est une bonne nouvelle puisque l'on sera 688 à se partager le gâteau et plus 751. Par contre, ce qui est une moins bonne nouvelle, c'est la répartition de la hausse annuelle puisque la notion de cible s'efface puisque nous nous touchons la DSU cible qui était pour les communes les plus pauvres dans les plus pauvres et que donc la notion de cible au profit d'un coefficient de 1 à 8 entre la première et la dernière commune. Ainsi la hausse de 180 millions sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières comme c'est le cas actuellement. C'est pour ça que nous avons une DSU dynamique, comme la DSU augmente et qu'elle était répartie sur les 250 plus pauvres, ben nous on avait une part importante du gâteau. Là la part de l'augmentation elle ne sera plus divisée par 250 mais par 688. Mais d'un autre côté le gâteau ne sera plus divisé par 751 mais par 688. Donc je ne sais pas les plus et les moins ce que ça fait. En tout cas, vigilance. Autre fait prégnant, l'embouteillage des projets d'investissement à réaliser. On en a déjà parlé. On va en reparler. Plusieurs sont financés sur des financements DDU ou DPV. - DDU (dotation développement urbain) DPV (dotation politique de la ville) - et la spécificité de ces deux subventions c'est qu'elles financent des projets d'investissements mais qu'elles s'inscrivent en recettes de fonctionnement. Voilà .Donc ça veut dire qu'en fonctionnement on aura sans doute un peu plus de DPV et de DDU qui sont nos stocks de subventions mais qui financeront nos stocks d'investissements. Et enfin, 40 000 euros mais la ville devrait donc percevoir une dotation de 40 000 euros de la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'ouverture de Sourcéane puisqu'il y a une délibération du Conseil communautaire qui prévoit d'accorder 40 000 euros par piscine aux villes qui en ont une pour permettre de continuer à fonctionner notamment d'accueillir les publics scolaires puisqu'il y a une volonté sur le territoire communautaire que tous les enfants de CM2 sachent nager. Donc le but ce n'est pas que les scolaires quittent les piscines municipales pour aller à Sourcéane, qui de toute façon ne pourrait pas toutes absorber mais de permettre aux piscines municipales de continuer à fonctionner et ce à destination des enfants et des autres villes qui n'ont pas de piscine. Donc ça sera 40 000 euros qui nous permettront de faire fonctionner notre piscine municipale. Au niveau des impôts et taxes on constate année après année, une baisse de la taxe additionnelle sur le droit de mutation, avec le ralentissement du marché immobilier. Alors on se dit que peut être à force de baisser, les prêts immobiliers sont tellement bas il y a un nouveau regain sur le marché immobilier, peut-être qu'il y aura plus de mutations et que nous encaisserons un peu plus de taxes mais c'est bien la seule recette fiscale que nous attendons en hausse et encore ça sera une hausse minime. Sinon les autres impôts et taxes ne devraient pas enregistrer d'augmentation

significative. Et la seule variation devrait être la résultante de la variation des bases puisque nous ne souhaitons pas, nous souhaitons poursuivre notre politique de stabilité fiscale et continuer à protéger nos populations qui sont déjà touchées par la hausse des impôts depuis plusieurs années. Alors si vous vous balader un peu dans Sin-le-Noble ou ailleurs ces dernières semaines vous entendez nos concitoyens qui ont reçu leur feuille d'impôts et qui constatent des augmentations importantes et qui après les hausses d'impôts de l'Etat en 2012, 2013, 2014, maintenant c'est les hausses des Départements. On l'a vu tout à l'heure dans la note de conjoncture des finances locales. Donc ils sont bien contents nos concitoyens que l'on ait décidé nous de ne pas augmenter nos taxes. Pour certains ce sont des hausses importantes. Donc c'est ce que l'on souhaite poursuivre en n'augmentant pas une nouvelle année après 2014, 2015, 2016, et bien nous essayerons en 2017 de ne pas augmenter nos taux d'imposition des taxes directes locales. Donc c'est ce que l'on proposera sauf accident nucléaire, quand on montrera le budget. S'il y a quelque chose qui nous tombe en tout cas on va proposer de ne pas augmenter et ne pas avoir recours à la solution de facilité d'une hausse d'impôt et cela pour le 4^{ème} budget de l'actuelle majorité. Donc on vous a mis le rappel des taxes directes locales. Alors comme à l'accoutumé, les élus, on souhaite connaître le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'appliquent sur les bases 2017 mais à cette question qui a été posée au Ministre celui-ci a répondu qu'il s'agissait d'une question prématurée, et que la réponse serait apportée plus tard dans le cadre de l'examen du projet de loi. Donc aujourd'hui nous ne connaissons pas le coefficient de revalorisation des valeurs locatives. Alors en conclusion de cette partie sur 2017 au niveau du fonctionnement, donc baisse confirmée de la dotation globale de fonctionnement, incertitude sur la réforme de la dotation solidarité urbaine qui est tellement importante pour les finances communales, gel du FPIC, versement de la dotation nationale de péréquation dans l'enveloppe de DSU, stabilité des taux d'imposition souhaitée pour protéger nos concitoyens une année supplémentaire, autant de constats objectifs que l'année sera très difficile et que les recettes seront au mieux stables. Et à l'exception de la comptabilisation de recettes de DDU ou de DPV qui sont inscrites en fonctionnement mais qui financent des dépenses de la section d'investissement, le solde de la salle Carnot, Foucaut, Matisse, Rousseau, l'école Joliot Curie, les terrains synthétiques, il n'y a pas grand-chose à attendre en hausse pour l'année prochaine sauf au niveau de nos recettes. Nous pouvons maintenant aller travailler sur les estimatifs de dépenses. Alors évidemment le principal chapitre budgétaire, le 012, qui pèse pour 66 % de notre budget communal. Donc il fait que ça va être compliqué l'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 et que ça sera sans doute impossible à atteindre en 2017 du fait des décisions gouvernementales qui impactent le chapitre 12. On peut même ajouter puisqu'on ne l'avait pas noté, on vous avait mis la double hausse de 0.6% en indice, donc 0.6% le 1^{er} juillet 2016 soit un impact sur 6 mois en 2017 puisque nous avons déjà encaissé 0.6% du premier juillet au 31 décembre et que là nous allons encaisser aussi ces 0.6% du 1^{er} janvier au 30 juin. Donc ça fait 6 mois sur cette première hausse et une autre hausse de 0.6% du point d'indice le 1^{er} février 2017 soit un impact sur 11 mois. Ensuite la hausse du taux de cotisation retraite, les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations pèseront sur le budget 2017 et on peut même ajouter les 4 weekends d'élection qui nous coûteront 67 000 euros puisque nous avons 12 bureaux de vote dans lesquels les agents se relayent toute la journée et jusque tard le soir pour les opérations. Donc c'est 67 000 euros ces 4 weekends d'élections qui pèseront sur les finances municipales en 2017. Alors dans ce contexte, on pourrait faire comme certaines communes qui décident de rendre payantes les nouvelles activités périscolaires ou baisser les aides aux associations... Donc dans le cadre de notre volonté de permettre à tous l'accès à ces activités, l'équipe municipale souhaite que le principe de gratuité des nouvelles activités périscolaires soit reconduit une année supplémentaire et il en est de même pour le soutien associatif qui est une priorité municipale et qui se traduira donc là par le budget des subventions aux associations une nouvelle année. Donc conclusion sur la section de fonctionnement, je pense que vous l'avez deviné, avec des recettes contraintes, une hausse principale du chapitre de dépenses qui est la masse salariale, la tension sera maximale sur la section de fonctionnement en 2017. La vigilance devra être permanente pour éviter l'effet de ciseau entre les dépenses en hausse et des recettes stables voire en baisse. Alors nous pouvons aller du côté de la section d'investissement. Nous sommes page 33, au niveau des recettes d'investissement. Donc le virement de la section de fonctionnement conséquence de ce que nous venons de voir précédemment sera sans doute beaucoup plus contraint du fait des tensions qui pèseront sur la section de fonctionnement. Mais tous les efforts seront mobilisés pour permettre de bonifier le montant de ce virement. Au niveau du poste produits de cessions, alors il pourrait être important en raison de la vente du foncier le long de la rocade qui jouxte le complexe Mercier.

Nous avons délibéré ici même au mois de juillet sur la vente de ce foncier. Alors je vous annonce que c'est sans doute la CAD qui va racheter. Donc pour une somme qui avoisinerait les 1,3 million d'euro. En ce qui concerne le FCTVA, je vous rappelle c'est la récupération de la TVA sur les dépenses, et depuis l'année dernière sur les dépenses d'entretien. Christian ECKERT le Ministre en charge a confirmé qu'il n'y aurait pas de réforme de la gestion du FCTVA et que l'annonce présidentielle du 2 juin selon laquelle la gestion du FCTVA serait réformée ne se concrétiserait pas dans l'immédiat. Au niveau des subventions d'investissement, le projet de loi de finances prévoit la reconduction du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 600 millions d'euros et sur des priorités qui sont l'accessibilité, le logement, la transition énergétique. Nous avons eu la chance en 2016 d'être assez bien servis puisque nous avons eu un plus de 250 000 d'euros sur le FSIL : 42 000 euros pour la salle Martel, et un peu plus de 200 000 euros pour Matisse. Donc évidemment nous allons suivre ces appels à projets sur le FSIL. Au niveau de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, qui financent 20 000 projets en 2015, elle est en hausse soit une hausse de 384 millions d'euros et elle est portée à un milliard d'euros et la ville présentera donc un dossier à ce titre. Ces deux dernières années, nous avons eu une DETR alors c'est 10, 15, 20 milles euros et à chaque fois nous l'avons fléchi sur les économies d'énergie dans les complexes sportifs. Sachant que nous avons fait une réunion cette semaine, 50 000 euros d'investissements sur les équipements sportifs, égal 50 000 euros d'économie sur la même année. Donc là ça vaut vraiment le coup. Donc on surveillera également les appels à projets en la matière. La ville devra encore faire face à un pic important au niveau de la rénovation urbaine et évidemment on inscrira les subventions correspondantes pour financer une partie de cette politique de la ville, puisque les subventions ne financent pas 100% du projet ANRU. Et nous continuerons notre recherche de financement auprès des différents financeurs potentiels que sont la CAF, le Département, la Région, la CAD, l'Europe...et dedans on peut mettre les réserves parlementaires. On a normalement une bonne nouvelle, ce n'est pas encore fait, mais on est sur une réserve parlementaire qui devrait tomber l'année prochaine. Une autre réserve qui n'est pas celle du député qui tous les ans nous donne une réserve. Au niveau de l'endettement comme évoqué précédemment, donc les ratios de la ville sont très bons en la matière et grâce au redressement des finances communales engagées depuis 2014, ont permis la confiance retrouvée auprès des banques. Donc, comme vous le savez, nous avons des taux historiquement bas et donc la conjonction de ces taux historiquement bas avec la confiance retrouvée des banques d'une part, une capacité d'endettement régénérée, et surtout des besoins d'investissement particulièrement importants, laissent à penser qu'il est opportun d'avoir recours en 2017 au levier de l'endettement. Les banques veulent bien nous prêter, elles nous prêtent à un taux qui est aux alentours des 1% voire peut-être en-dessous. Elles veulent bien nous prêter, on peut emprunter et on a beaucoup de besoins. Donc c'est le moment ou jamais d'emprunter. Et ce surtout, si l'investissement que nous réalisons aujourd'hui nous permet des économies de fonctionnement demain et après-demain. C'est l'exemple que je viens de prendre sur la DETR. C'est le cas en informatique, téléphonie en éclairage public, la performance énergétique, ou sur des économies de location. La ville qui n'avait pas de capacité d'auto financement ne pouvait donc pas injecter de ressources propres pour financer des investissements. Comme elle n'avait pas d'autofinancement, les banques ne prêtaient pas donc la ville n'investissait pas. Et donc c'est pour ça que l'on a 70% et que l'on a encore 70% des ordinateurs qui sont d'avant 2003. Et par exemple que l'on ne peut pas ajouter un seul numéro de téléphone, que l'on a un standard téléphonique qui est à peu près du paléo-informatique. Donc et c'est vrai que tout ça, ça nous coûte cher, parce que je crois que c'est 120 000 euros de frais de téléphonie par an. Et que peut-être que si on avait un standard beaucoup plus performant, les économies de fonctionnement permettraient de financer l'investissement. Donc c'est le cas sur l'éclairage public, sur les performances énergétiques, c'est l'endettement d'aujourd'hui qui permet l'investissement de demain qui permet les économies de fonctionnement d'après demain. Voilà c'est à peu près la logique de construction de la stratégie budgétaire. Donc on vous a mis l'état de la dette par tiers, pour votre bonne information sur les différents financements. On vous informe également que la provision relative au litige Eiffage constituée en dépense de fonctionnement sera inscrite en recette d'investissement en amortissement des immobilisations pour environ 2 000 000 d'euros. Ça on avait délibéré lors du budget supplémentaire mais comme c'est une provision, elle tombe au 31/12 il faut donc le ré-inscrire au prochain budget. Donc après avoir fait le tour des recettes d'investissement, nous pouvons regarder comment nous allons utiliser ces recettes en financement des dépenses d'investissement. Alors on ne va pas radoter, mais les dépenses contraintes sont nombreuses en raison du projet de rénovation urbaine et du stock de projets non réalisés mais financés pour partie. A cette situation que nous connaissons bien et à

laquelle nous sommes confrontés depuis l'élection en 2014, il convient d'ajouter un fait nouveau qui est celui des dépenses liées à l'accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé pour 2016-2025. Alors on vous fait un point sur les engagements pluri annuels de la collectivité. C'est obligatoire à la fois dans un DOB mais aussi en termes de bonne information des élus et c'est aussi obligatoire en terme de stratégie pour avoir les bons éléments. Donc on vous a mis page 35 le rappel des engagements pluriannuels de la collectivité au niveau de la rénovation urbaine dont on voit effectivement que le dernier gros morceau à venir c'est en 2017 puisque nous avons encore 2 268 000 euros à financer. Et qu'en 2018 nous n'aurons plus que 5 755 euros. En 2018, nous aurons même plus de recette, nous aurons plus de recette en la matière. Page 36, donc le stock de projet, donc c'est ce que l'on appelle notre stock, notre embouteillage de projets. A savoir les subventions que la ville percevait parce que chaque année elle est éligible à la DDU. Donc elle dépose un dossier mais elle ne réussissait pas à réaliser ces dépenses. Donc on vous a mis parce que ce sont des dépenses et des engagements pluriannuels pour la collectivité donc on vous les a mis, c'est un coût de 5 892 674 euros TTC, il y a dedans la réhabilitation de Matisse, la salle Martel, Foucaut, Rousseau, les aménagements urbains dans les quartiers avec de la signalétique, l'élagage de la végétalisation, le city stade, la création d'espaces verts à la Montée, là on est dans le cadre d'un dossier FITA au nom de la Région. Ensuite réaménagement urbain dans les quartiers là on est toujours dans un financement région DSDT pour 2016. C'est la création d'un parking à l'école de la Sucrierie, le projet de la place Robespierre. Et ensuite on est dans des dotations de développement urbain, la rénovation du stade Bassement, du stade des frères Martel, la rénovation thermique de l'école Joliot Curie. Ensuite on est sur de l'éclairage public dans le cadre d'un TEPCV (territoire énergie positive et croissance verte) et plantation participative d'essences locales. Et ensuite je vous en parlais tout à l'heure, la rénovation de l'éclairage de la salle des sports, et enfin le dernier dossier que nous avons déposé pour la DPV 2016 pour la réhabilitation de la salle des sports Joliot Curie. Page 37, donc c'est la nouveauté parce que depuis 2014 on vous met à chaque fois les contraintes en matière de rénovation urbaine et les contraintes en matière de stocks de projets à réaliser puisque l'on est sur un rythme de 2 à 3 réalisations de DDU, DPV par an. Normalement on devrait n'en faire qu'une seule puisqu'on obtient un financement par an. Donc nouveauté, l'agenda d'accessibilité programmé on en avait parlé en début de mandat quand on avait chiffré les différents besoins en éclairage public, d'informatique, de travaux de voiries. Donc on avait également dit, qu'il y avait bien 5 millions d'euros d'accessibilité. Normalement la loi de 2005 obligeait tous les établissements publics à être en accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Aucuns investissements n'avaient été réalisés en la matière donc nous avons demandé et nous sommes toujours en cours d'instruction pour avoir des dérogations et étaler sur 9 ans les travaux ce qui semble possible puisque nous avons plus de 50 bâtiments publics. Nous en avons 58 plus 4 installations ouvertes au public : les deux stades et les deux cimetières et nous avons un ERP de première catégorie. Ensuite vu également les finances de la collectivité, nous devons obtenir une dérogation pour étaler cet agenda d'accessibilité programmée sur 9 ans et nous sommes bien à un chiffrage TTC, nous sommes à 2,8 millions hors taxes, donc ça fait bien 3,5 millions TTC et dedans nous n'avons pas intégré tous les projets dont je vous ai parlé préalablement. A savoir que Matisse on ne le met pas dans l'agenda d'accessibilité programmée puisqu'il est dans le projet Matisse. La salle de sports Joliot Curie n'est pas dans l'agenda d'accessibilité programmé, Rousseau, Foucaut, voilà tous les projets de réhabilitation de bâtiments qui intègrent les dépenses d'accessibilité. Donc quand en début de mandat on avait chiffré à 5 millions d'euros le coût de la mise en accessibilité de nos bâtiments publics, on était vraiment là pour le coup dans les clous. Et donc on vous a mis l'agenda d'accessibilité programmée tel qu'on l'a présenté aux services de l'Etat. Il y a des réunions programmées dans les semaines qui viennent en la matière. Et enfin pour sortir de ces projets d'investissements contraints, les autres projets d'investissement sur lesquels nous souhaitons continuer d'aller. Donc évidemment en priorité comme chaque année, le plan de reconquête de nos voiries. Alors je vous le disais tout à l'heure en préambule, nous avons déjà tenu une réunion il y a 15 jours avec les services de la CAD et les services du Département pour flécher les interventions préalables soit sur les voiries départementales par le département, ça je vous les donnerais lors du débat lors du budget et du séminaire que nous organiserons lors du plan pluriannuel d'investissements. Sachant que tout n'est pas arbitrée par le Département. Il devrait y avoir au moins 3 voiries qui pourraient être prise en charge par le Département, donc la CAD avant passe comme à chaque fois au niveau eau potable, éradication, branchements plombs. Et nous également nous continuerons à avancer sur les voiries municipales. Il reste encore quelques éléments à lever sur les grosses voiries que nous avons ciblées. Il y en a une qui nous coûte 500 000 euros donc la CAD ça lui coûte la même chose donc celle-là pour des

impossibilités techniques on va les décaler à 2018 et une deuxième qui était prioritaire serait décalée à 2019. Donc sans doute que sur l'année 2017 puisqu'il y a de gros travaux à faire et qui ne permettrait pas d'être dans les délais, nous irions sur beaucoup de petites rues avant 2018 et 2019 d'être plutôt sur des grosses voiries qui auront préalablement été techniquement faites en matière de mise aux normes, assainissement par la CAD et qui aura aussi à mobiliser de gros budgets. Nous continuons la sécurisation des sorties d'écoles que nous avons déjà entamée, l'éclairage public, dispositif d'économie d'énergie, vidéo-protection, élagage abatage, marquage de sécurité routière, signalétique, informatique, téléphonie, révision du POS en PLU feront l'objet d'investissements en raison des ressources mobilisables et une réflexion sur une opportunité immobilière permettra de régler des difficultés de stationnement de quartiers, offrant la possibilité à la Commune d'une nouvelle salle pour l'éventualité une salle de sports. Alors, je ne sais pas si je peux en parler, si ça vous intrigue ou pas ? Mais je ne voudrais pas que vous ayez à me poser la question sauf si vous étiez là à la C1, sauf le groupe de Madame BRIDOUX qui était absent. Donc Jean Pierre tu es au courant, donc Monsieur GUERIN ils vous ont mis au courant vos collègues ou pas ? Non ? Et Madame BRIDOUX, vos collègues vous ont mis au courant ou pas ? Non ! Bon aller on en parle pas. Après ça m'embête que Madame BRIDOUX ne sache pas. Je vais lui téléphoner demain. Non, on peut en parler, enfin on en parle ou pas ? Vincent toi qui est au courant ? On peut en parler ? Oui, bon. Alors rien n'est fait loin sans faut. Bon je laisse l'observateur ramasser son dossier, sinon elle ne va pas avoir le scoop. Je lui ferai une lettre. Donc vous savez qu'il y a le Lidl sur la route Nationale qui est en vente depuis pas mal de temps, qui nous embête bien puisque c'est une friche. Donc j'ai demandé à aller visiter le Lidl. En se disant qu'avec le tracé du tram, le quartier a perdu beaucoup de places de stationnement, ça c'est la première chose, et que nous savons que nous manquons de salles municipales. Alors à la fois au niveau des créneaux sportifs d'une part et ensuite vous les avez également, je ne sais pas si on y arrivera puisque ce n'était pas un engagement de campagne. En tout cas si on peut le faire on ne s'en privera pas. J'aimerais avoir dans chaque quartier, un lieu de vie municipale. Donc on est déjà en train de travailler sur la transformation de la Chapelle Foucaut, en maison de quartier. Matisse pourra servir également à ça au niveau du quartier des Epis. On a Mandela pour la Montée, et le quartier Joseph lui n'a pas de bâtiments municipaux donc c'est vrai que si l'on pouvait avoir quelque chose qui serve de maison de quartier ou de mairie annexe... Moi j'aimerais bien un jour ça ne se fera sans doute pas sur le mandat mais j'aimerais un jour, qu'il y ait dans chaque quartiers, une permanence municipale au moins une demi-journée par semaine pour les personnes âgées qui ont besoin de s'inscrire au repas des aînés, qui ont besoin d'aller retirer leur carte d'identité et pas prendre le bus pour venir à la Mairie et que ce soit la mairie qui aille dans les quartiers. Alors c'est un projet de moyen /long terme et donc là manifestement il y a la place pour à la fois faire maison de quartiers, un peu de mairie annexe on va dire et de salle municipale, sans doute pour le sport, puisque l'on sait qu'il y a énormément d'associations à Sin-le-Noble, de clubs de sports et on sait que la répartition des créneaux est un peu compliquée. Et quand je vois le prix d'acquisition d'un foncier, quand je vois le prix de construction d'un bâtiment, je me dis que réussir à créer un parking, une maison de quartiers pour le prix d'acquisition c'est peut être une bonne affaire. Alors, rien est fait on n'y réfléchi, je l'ai annoncé à la commission n°1. On aura l'occasion d'en reparler lors de notre séminaire, le séminaire de travail avec l'opposition avec les différents groupes d'opposition, on en rediscutera. Mais en tout cas, c'est sur la table. Il faudra aussi que l'on voit les financements disponibles dans le cadre du PPI mais peut être que ça peut être intéressant. Rien n'est fait, je dis surtout ça, rien n'est fait pour que Lidl n'augmente pas son prix, mais ça paraît une réflexion intéressante à mener. Ça se fera, ça ne se fera pas. En tout cas si on peut la mener tous ensemble, fort de nos diversités, de nos expériences, de nos sensibilités différentes, ça me semble intéressant. Voilà ce qui se cache derrière cette phrase de la page 38, une réflexion sur une opportunité immobilière qui permet de régler des difficultés de stationnement d'un quartier, le quartier St Joseph et la route Nationale, et qui offre la possibilité de doter la Commune d'une nouvelle salle pour le quartier, une salle de sport. Et on recherche également des aires de covoiturages. On sait que Sin-le-Noble est très marqué au niveau du covoiturage parce que l'on s'arrête à Sin-le-Noble puisque le parking est gratuit, il n'y a pas d'embouteillage, donc on s'arrête à Sin-le-Noble avant d'accéder à Douai. Donc là aussi ça peut être une aire de covoiturage. La voie du tram est juste avant, on garerait la voiture dans la journée, on monte dans le tram et après le soir on libère le parking et le weekend pour les habitants du quartier. Mais je vous dis, pour l'instant on est que aux prémices de la réflexion. Alors la conclusion page 39 qui retrace l'ensemble du rapport d'orientation budgétaire donc un contexte particulièrement difficile qui s'offre à nous pour l'année 2017 avec des élections aux Etats-Unis, des élections présidentielles en France, un chômage élevé, une croissance atone, le

Br exit, une baisse des dotations, des risques terroristes, des tensions géopolitiques. Au niveau des communes la baisse de la DGF se produit même si elle est diminuée de moitié, la principale difficulté qui s'ajoutera pour 2017 est celle de la gestion du chapitre 012 celui de la masse salariale : le dégel du point d'indice, la hausse de la cotisation CNRACL, les revalorisations de carrières des agents des catégories C et B les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations PPCR, et 4 weekends d'élections. La réforme de la DSU qui est désormais la principale dotation touchée par la commune en raison de son classement des villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées, ajoute une incertitude forte. Baisse de DGF, incertitude sur la péréquation, hausse mécanique importante du principal poste de dépenses à savoir 66% de la masse salariale, incitent à la prudence, surtout que la municipalité souhaite protéger encore une année ses concitoyens d'une hausse d'impôt qui subissent trop aux autres échelons. Par ailleurs, la municipalité refuse également de baisser les aides aux associations et de rendre payantes les nouvelles activités périscolaires. En ce qui concerne l'investissement, le niveau sera encore élevé en raison du programme de rénovation urbaine, les différents projets à réaliser, et la mise en accessibilité obligatoire de nos bâtiments publics. Mais la recherche de subventions, la possibilité du recours à l'emprunt, la vente du foncier important, permettent de financer ses projets et de poursuivre l'ambition de reconquête du statut de la 2^{ème} ville du douaisis en matière d'infrastructures, qu'il s'agisse des voiries, de l'éclairage public, vidéo protection, sécurisations des sorties d'écoles, signalétique, élagage, marquages de sécurité routière, informatique, téléphonie, économies d'énergie. Voilà donc c'est un budget difficile mais particulièrement ambitieux, incertitude sur les dotations, refus d'augmenter les impôts, font que nos recettes stagnent voire baissent, hausse de notre poste principal qui est la masse salariale sur lesquels on ne peut pas faire grand-chose mais on refuse d'augmenter les impôts, de baisser le soutien des aides aux associations, et l'accès à tous des nouvelles activités périscolaires. Donc il faudra être très vigilant sur le budget de fonctionnement pour éviter l'effet de ciseau et sanctuariser nos ratios d'épargne parce que tout se joue au niveau de nos ratios d'épargne. Nos ratios d'épargne nous permettent d'avoir de l'autofinancement pour aller sur l'investissement et nous permettent d'aller chercher l'emprunt sur lesquels nos ratios sont bons. Les banques nous font confiance. Donc budget difficile, budget de combat, mais ce sont les élus qui se retroussent les manches, ce sont les personnels qui se retroussent les manches et ça n'est pas la population qui doit payer davantage ce pourquoi elle n'y est pour rien. Et malgré tout, confiance des banques, autofinancement et recherche de financement font qu'effectivement on a un budget ambitieux en matière d'investissements. Alors maintenant on a deux mois pour affiner les chiffres, on le fera avec vous lors d'un séminaire de travail et comme on va également travailler sur le plan pluriannuel d'investissement, s'il y a des choses que l'on ne peut pas faire en 2017, on les fera en 2018 ou en 2019. En tout cas on ne baisse pas notre ambition, l'ambition d'investir pour donner à la ville la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre et en fonctionnement, de continuer à fonctionner sans couper dans les services publics et sans demander à nos concitoyens de se couper les veines, plus que d'autres ne le font. Voilà ce que je pouvais vous dire au titre du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017. Si vous avez des questions ? Des remarques ? Des déclarations ? Je vous laisse la parole. Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, faire très tôt le débat d'orientation budgétaire a l'avantage de pouvoir voter tôt le budget cette année. C'est une option qui peut être intéressante mais on votera un budget sans aucune assurance, vous l'avez dit à plusieurs reprises des recettes qui nous proviennent de l'Etat même si on sait qu'elles vont être en diminution. Nous prenons acte de votre volonté de ne pas augmenter les impôts, ce que trop de collectivités font, je vous suis complètement sur vos remarques tout à l'heure et que nous déplorons face aux difficultés de nos citoyens. Il reste que l'une des dépenses les plus importante de votre budget est la masse salariale, environ 11 millions, pas tout à fait, pour 8 millions d'impôts et taxes en recettes. Donc effectivement, c'est un problème important, vous dites plusieurs fois comme si c'était mauvais l'augmentation du point d'indice. Là vous vous mettez bien au niveau de la gestion, pour les employés c'est quand même intéressant puisque les salaires de la fonction publique ne sont quand même pas très élevés.

M. le Maire : Je vais vous répondre tout de suite là-dessus, je vous laisse terminer après. Je l'avais déjà dit à Véronique qui très souvent faisait cette remarque. Je l'ai déjà dit je ne fais pas de politique politicienne, ou au niveau nationale, donc effectivement je trouve que c'est très bien, le tableau présenté montrait très bien le gel du point d'indice à partir de 2010 donc je ne critique pas cette mesure. Je l'encaisse simplement dans le sternum mais je ne la critique

pas et sachant qu'en plus pour les agents ça ne fait pas grand-chose. Par agent ça ne fait pas beaucoup, mais quand vous en avez beaucoup, ça fait beaucoup pour vous. Mais au niveau micro économique, pour les agents ça ne fait pas beaucoup, c'est au niveau macroéconomique, pour la Commune. Mais effectivement c'était un, c'était très technique, et c'était de l'orientation budgétaire. J'ai bien pris garde de ne critiquer à aucun moment la politique gouvernementale, vous m'en rendrez grâce.

Mme BRIDOUX : Je vous en rends grâce.

M. le MAIRE : Merci.

Mme BRIDOUX : Il est vrai que vous n'avez pas de chance, vous n'avez pas de chance avec vos directeurs généraux des services. Alors l'ancien directeur, celui que vous avez eu à votre arrivée, remis au centre de gestion, mais qui coûte cher à la ville. Première et deuxième année, ça prend 150% du traitement. Troisième année 100%, puis à partir de la quatrième année, 75%. Mais vous m'avez répondu, qu'il était en congé spécial. Alors congé spécial, c'est 100% du traitement pendant 5 ans ou jusqu'à sa mise à la retraite. J'avais lu dans la presse, je lis scrupuleusement la presse, que votre nouveau directeur des services arrivé en décembre était indisponible. Vous nous avez donné l'information en début de séance, vous nous avez donc annoncé la fin du détachement, ce que vous avez annoncé aussi pour l'autre DGS. Donc je me dis quel sera le coût pour la ville ? Parce que l'on peut mettre fin à des détachements mais qu'on continue à payer. Donc c'est un petit peu cette question-là, même si je conçois tout à fait qu'il n'y a pas de débat là-dessus, mais c'est tellement impliqué avec le débat d'orientation budgétaire que je me suis permis de vous poser la question. Et dernière question, est ce que c'est un poste que vous allez pourvoir puisque vous nous avez annoncé que vous n'avez plus de DGS.

M. le MAIRE : Alors, je ne sais pas si c'est avec mes DGS que je n'ai pas de chance ou si c'est avec le rapport de la Chambre régionale des comptes que je n'ai pas eu de chance. Puisque j'ai des collègues qui eux ont trouvé des pactoles en arrivant. Donc sincèrement j'aurais préféré avoir de la chance avec le rapport de la Chambre régionale des comptes. J'aurais préféré avoir de la chance avec un dossier ANRU qui était ficelé, avancé. J'aurais aimé avoir de la chance avec des négociations avec des partenaires qui soient à la hauteur de celles que je suis allé chercher. J'aurais aimé ne pas avoir un stock de projets à mener. J'aurais aimé, moi je pense que je n'ai pas de chance, c'est quand je trouve 5 millions d'euros sur la table pour mettre en accessibilité nos bâtiments publics. Là je n'ai pas de chance. Et puis après, que j'ai de la chance ou pas de la chance ce n'est pas bien grave Madame BRIDOUX ! Ne vous réjouissez pas du fait que je n'ai pas de chance. Parce que derrière ce sont les Sinoises et le Sinois qui n'ont pas de chance. Je vais juste finir, après je vous laisse la parole. Et puis surtout après vous me dites, vous n'avez pas de chance avec vos DGS. Je vous rappelle que le premier DGS c'était le vôtre Madame BRIDOUX. Et que si je ne me trompe pas, lors d'une discussion que nous avons eue, vous m'aviez dit que j'avais eu le courage de faire ce que mon prédécesseur n'avait pas eu le courage de faire. J'ai bonne mémoire ? Oui ? Ah joker, mais si Madame BRIDOUX, on discute ou on ne discute pas ! Alors 1, ce ne sont pas mes DGS car il y en a 1 qui n'était pas le mien et celui-là lors d'une discussion informelle, vous m'aviez dit que j'avais eu le courage de faire ce que mon prédécesseur aurait dû faire. Oui ? Parce que les jokers c'est bien mais ici on débat ou on ne débat pas. Donc ce ne sont pas mes DGS, premièrement, chaque mot à son sens on en a déjà discuté parce qu'en dehors de cet hémicycle, il nous arrive souvent de discuter intelligemment et en bonne intelligence et d'être d'accord sur pas mal de chose d'ailleurs. Parce que vous avez une grande culture de la chose publique. Donc déjà ce n'était pas mes DGS, un qui était le vôtre et j'ai assumé et pas publiquement mais quand on discute on peut bien se dire ce que l'on se dit donc votre réponse de joker, valide ce que je disais. Et ensuite, là où je n'ai pas de chance, effectivement c'est 5 millions d'euros pour l'agenda d'accessibilité programmé, 9 millions d'euros la première année en 2014 de dépenses de rénovation urbaine que nous avons dû payer. Parce que le dossier de rénovation urbaine c'était Partenord qui avait engagé, mis de l'argent sur la table, c'était Norvège qui avait mis de l'argent sur la table, et la ville de Sin-le-Noble ne mettait pas parce qu'elle n'était pas en capacité de mettre. J'avais pas de chance, parce qu'au début, c'était bien compliqué, il y avait un emprunt de 4 millions d'euros que l'on a découvert sur lequel il n'y avait pas eu de décision directe, il n'y avait pas eu de compte-rendu au Conseil municipal, comme moi je l'ai fait en début de réunion. 4 millions d'euros, si je ne les avais pas trouvés sous la table mais sur la

table ça m'aurait arrangé également. Donc c'est ça quand je n'ai pas eu de chance. Après on peut prendre des questions individuelles s'il n'y a que ça a reproché j'en suis très content.

Mme BRIDOUX : Ce n'est pas un reproche. C'est simplement que depuis tout à l'heure, vous faites des pirouettes, bon c'est de bonne guerre. On se lance chacun nos arguments, mais vous qui dites toujours que vous êtes pour la transparence, vous n'allez jamais jusqu'au bout des choses sur le coût. C'est connu de toute façon, je ne vous demande pas le coût en brut, effectivement. Vous m'avez répondu comme si je ne le sais pas, qu'on ne pouvait pas donner un chiffre puisque l'on déterminerait le salaire de cette personne, c'est pour ça que j'ai présenté des pourcentages. Mais aller jusqu'au bout des choses, c'est-à-dire que dites ce que ça va coûter à la ville, ce que ça a coûté maintenant que vous avez eu raison de le faire ou pas est un autre débat mais ce que ça a coûté à la ville c'est une question de transparence. C'est tout. Donc si vous voulez pour le nouveau, qu'est-ce que ça va coûter à la ville ? C'est tout. Sans donner de chiffre, mais donnez le principe si vous voulez de rémunération.

M. le MAIRE : Alors, 1 on ne peut pas le dire parce que l'on ne le connaît pas encore ce chiffre puisqu'il y a une procédure qui est en cours, ça c'est la première chose. Et deuxièmement, moi je vous trouve quand même un peu ambivalente je vais dire, parce qu'au dernier Conseil municipal, j'annonçais une provision de 2 millions d'euros sur la table pour le groupe Eiffage. Il n'y a pas eu une question. Il n'y a pas eu une intervention. Donc quand c'est 2 millions de provision, là aussi je n'ai pas de chance. Et ça en payerait bien des DGS 2 millions d'euros. Et là parce que je gère la collectivité en bon père de famille, parce que je la défends, et bien je fais comme sur le reste, il y a des choses dont on ne peut pas parler. Parce que derrière il y a des procédures. Puisque vous lisez la presse, la presse aussi a noté que je n'étais pas allé sur le dossier Eiffage. Parce que ben oui quand on est en responsabilité, peu importe sa place, que ce soit la mienne, que ce soit la vôtre, ou celle des 32 autres ici, il faut avoir l'esprit de responsabilité. Alors on peut faire un coup, allons-y, moi je vous laisse la parole mais vous remarquerez que moi je n'ai pas fait de coup sur Eiffage. Et je n'ai pas de chance, parce que je peux vous dire que ça me contrarie bien, que ça me prend beaucoup de temps et je me tais. Je n'incrimine personne, je ne donne aucun élément parce que je protège la collectivité. Voilà, c'est ça le sens de la responsabilité.

Mme BRIDOUX : C'est une chose qui n'est pas jugée donc, là c'est différent.

M. le MAIRE : Mais pour le reste aussi, qu'est-ce que vous voulez ? Le reste aujourd'hui, on est dans le cadre du début d'une procédure. Moi ce qui m'étonne c'est que vous qui avez tellement d'expérience dans la chose politique, que vous ne connaissiez pas la procédure de décharge d'emploi fonctionnelle. Oui ? Ça veut dire que quand vous déchargez quelqu'un de son emploi fonctionnel, il va au centre de gestion pour vous ?

Mme BRIDOUX : C'est son statut exact déjà, que je ne connais pas. Voilà.

M. le MAIRE : Voilà, parce que l'on est dans le cadre d'une situation individuelle. Et que vous avez bien remarqué qu'ici, quand on passe des délibérations sur quelqu'un qui demande une réfaction de quelque chose, on anonymise. C'est le principe et je me demande même si dans le précédent mandat ce n'était pas vous qui aviez fait la réflexion comme quoi il faudrait anonymiser. Voilà on ne peut pas mettre sur la place publique des relations employeurs/employés. C'est comme ça. Alors après aujourd'hui on peut faire un coup, allez-y.

Mme BRIDOUX : Sur le coût du précédent, vous acquiescez. Sur le premier ?

M. le MAIRE : Sur le coût du précédent, on ne peut pas mettre publiquement, on ne peut pas livrer sur la place publique des situations individuelles. Et aujourd'hui la décision qui est prise c'est qu'il y a un agent qui est déchargé de son emploi fonctionnel. Est-ce que l'on a dit qu'on le versait au centre de gestion ? Il n'est plus sur emploi fonctionnel. Mais je pense qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement de la fonction publique. Que je suis prêt à vous expliquer si vous le souhaitez. Pourtant je suis un jeune Maire ! Aujourd'hui j'ai annoncé la fin de détachement sur emploi fonctionnel. Voilà. Après le reste on ne sait pas. Monsieur GUERIN ?

M. GUERIN : Oui Monsieur le Maire, je voudrai simplement signaler que je suis un petit peu choqué de voir que dans cette orientation budgétaire, il n'y ait pas un projet, - et là je suis sûr que vous me comprendrez. Un projet qui concerne la sécurité. Après, vous vous en doutez,

après l'agression dont j'ai été victime en début d'année, un jour où je ne me suis pas plié de rire, je ne peux pas dire. Je pense, je voudrais agir en sorte qu'un tel projet soit mis sur pied. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il y aurait peut-être un effort à faire dans ce sens-là ? Un effort possible.

M. le MAIRE : Moi je ne vois pas ce qui vous donne aussi à penser qu'il n'y a pas d'effort sur la sécurité. C'est quoi ? Qu'est-ce que vous souhaiteriez dans ce cadre ? Là aussi il faut bien comprendre ce qu'est un débat d'orientation budgétaire ? Et ce qu'est un budget primitif ? Le débat d'orientation budgétaire, il y a pleins de choses que l'on a fait, on a fait la soirée du bénévolat, je ne pense pas en avoir parlé l'année dernière dans le débat d'orientation budgétaire. Là on est sur des grandes masses. On voit la masse salariale, on voit l'endettement, on voit les impôts et taxes, on décide de les augmenter ou de ne pas les augmenter. On voit les dépenses, on voit les investissements qui sont déjà en stock et après il y a toute la partie, je vous l'ai dit tout à l'heure. On travaillera en séminaire, il faut que je retrouve mon DOB, mais aujourd'hui dans les orientations budgétaires. Après si vous, aujourd'hui on est sur des orientations budgétaires alors votre projet de sécurité, comment vous le financez ?

M. GUERIN : Je ne suis pas un gestionnaire chevronné comme vous, mais déjà j'imagine que l'on pourrait penser concrètement à la création d'une police municipale par exemple.

M. le MAIRE : Et qui dit que ça n'est pas possible ? Aujourd'hui on est sur des orientations budgétaires, deux mois avant le vote du budget. On regarde quelle sera la tendance générale en matière de recettes, les dotations, j'ai lu les projets de loi de finances pour 2017. Les impôts et taxes on les augmente ou on les augmente pas ? On a un total de recettes on regarde en face ce qui est déjà contraint et après tout à l'heure j'ai dit que c'était un budget offensif, un budget ambitieux, et qu'on ne couperait pas dans les services mais aujourd'hui on est dans des grandes orientations. On n'est pas dans un budget primitif. Mais après je vous dis moi, on en a déjà parlé ici, après c'est une somme importante pour une police municipale, moi si vous la trouvez dans les orientations budgétaires, moi je suis preneur. Mais je ne peux pas vous laisser dire que vous êtes scandalisés qu'il n'y a rien pour la sécurité parce que déjà quand c'est marqué sécurisation sorties des écoles c'est rien pour la sécurité pour vous ? C'est marqué déploiement de la vidéo protection, c'est rien pour la sécurité pour vous ? C'est marqué rénovation de voirie c'est rien pour la sécurité ? Réfection de l'éclairage public. La sécurité ça n'est pas que des gros malabars. C'est quand vous cassez les zones d'ombres, quand vous faites de la proximité avec le soutien associatif. La commission extra municipale de sécurité, que l'on a mis en place, que l'on a voté au mois de, au cours de l'été. Les conseils citoyens, les conseils de quartiers où on remonte des problèmes de sécurité, donc ça ne veut pas dire qu'on ne va pas y aller. Je suis conscient que c'est une problématique et une politique sur laquelle nous voudrions aller sur la sécurité. Mais après on peut avoir des totems, c'est bien on en a parlé et après on laisse les autres gérer.

M. GUERIN : Je n'oserais pas dire que rien n'est fait pour la sécurité.

M. le MAIRE : C'est ce que vous avez dit, vous avez dit « je suis scandalisé qu'il n'y ait rien pour la sécurité ».

M. GUERIN : Qu'il n'y a pas dans cette orientation budgétaire un projet qui en parle en particulier. Mais je veux dire que par exemple, excusez-moi si je me fixe un peu sur ce qui m'est arrivé, mais le jour où l'on m'a agressé, et bien même s'il y avait eu des caméras à chaque coin de rue et bien je crois que ça n'aurait pas suffi pour empêcher la personne en question de passer à l'acte.

M. le MAIRE : Et s'il y avait eu de la police municipale, deux gars de police municipale sur l'ensemble du territoire communal ? Alors, enfin on va clore là-dessus, nous travaillons, il y a une commission municipale, il y a un adjoint c'est Jean-Claude DESMENEZ. Nous travaillons avec les services de police, nous travaillons avec nos ASVP, nous en avons déjà deux. Nous réfléchissons parce qu'il me semble que deux, ça n'est pas assez. Maintenant moi des politiques, je peux vous faire un catalogue de 400 pages sur tout ce que j'aimerais faire à Sin le Noble. Donc ça après c'est le travail des commissions, le représentant de votre groupe, parce que ça, ça a été présenté en amont à la commission n°1 des finances. Donc il y avait des possibilités d'amender ou pas. C'est pour cela qu'il y a des commissions. Ce n'est pas une

chambre d'enregistrement. C'est pour ça qu'il y a un séminaire avec les groupes de l'opposition avant le budget. Moi je ne pense pas que nous savons tout et que vous vous ne savez rien. Que nous avons raison sur tout et que vous avez tort sur tout. Mais encore faut-il saisir ces occasions qui sont tendues aux différents groupes, quand je propose de travailler ensemble. Donc venez au séminaire avec les élus des sensibilités minoritaires. Nous travaillons avec Jean Claude DESMENEZ sur des projets en matière de sécurité, maintenant ça n'est pas dans les orientations budgétaires, on est sur des grandes masses. On a pas parlé du Printemps culturel, on n'a pas parlé des menus de la cantine, on n'a pas parlé des diététiciennes, on n'a pas parlé des changements d'ampoules. Aujourd'hui on est sur des grandes masses. Donc vous êtes le bienvenu, venez lorsqu'il y a des invitations, les réunions de travail, on vous tend la main.

M. GUERIN : Je vous remercie pour votre réponse.

M. le MAIRE : Je vous en prie. D'autres déclarations ?

M. STOBIECKI: Précision, le séminaire est-il fixé ? La date est-elle fixée ?

M. le MAIRE : Je dois la fixer dans les 48 heures. Enfin, nous on s'est ciblé, on a ciblé une fenêtre, parce que comme il y a le Conseil municipal. Les commissions avant, le temps de rédiger les documents. Donc on sait que ça aura lieu, à peu près, il faut que je fixe la date précise, donc ça sera fait demain ou après-demain. Voilà. Vincent ?

M. CAMPISANO : J'interviens à mon tour, donc ce n'est pas un débat, donc moi ce qui m'intéresse depuis 2014, c'est le redressement des finances de la ville. Donc c'est ce que je regarde en premier. C'est ce qui m'a intéressé. Je vois le changement, les travaux qui sont faits. Ce qu'il se passe au niveau de la fonction publique. Et il n'y a pas de déclaration pour éliminer tous les fonctionnaires de la ville, comme j'ai entendu dans les débats actuellement politique, les catégories B et C sont préservés. Ce qui m'intéressait ce sont les associations, au niveau associatif, on est là pour en débattre mais rien n'a été baissé même si on stagne sur le montant des subventions ce qui est intéressant c'est qu'elles sont là. Donc elles sont toujours là. Les associations en ont besoin. La ville fait ce qu'elle doit faire. Au niveau des NAP, pareil, c'est toujours gratuit à Sin-le-Noble, où il y a d'autres villes où c'est payant. Donc beaucoup voudraient venir habiter à Sin-le-Noble, mais qu'ils viennent donc. Tout au moins pour cela. Et ce que je vois, c'est au niveau du montant de 11 millions de la masse salariale, qui existe depuis des années et des années, je ne sais pas depuis combien d'année. Mais ce montant n'a jamais diminué, on arrive jamais à le diminuer, ça doit représenter dans les 64, 65% je ne sais pas, 66% enfin du budget, et donc c'est énorme. On ne doit pas tuer les gens, ni au travail, on ne doit pas les licencier, on doit faire en sorte, je ne sais pas si on ne doit pas les renouveler, mais là où on en a besoin, il y a les besoins qui sont là. Donc le service public c'est ça. Donc moi je suis satisfait du redressement des finances, ce qui se passe en interne au niveau des DGS, c'est vrai qu'il n'y a pas débat, on en reparlera certainement en aparté, un peu plus tard. Si on a le droit de savoir, mais même si on le sait, ça ne change strictement rien aux finances de la ville. Monsieur HAVAZ pour ne pas le citer, il est retraité au 1^{er} novembre 2016, si je ne m'abuse, puisque nous sommes de la même année, il prenait sa retraite là m'avait il dit. Et donc c'est vrai qu'il coûte à la ville toujours mais c'est comme ça dans toutes les villes, et c'est comme ça dans toutes les villes et le centre de gestion fait payer à la ville le montant qu'il doit. Donc moi j'ai regardé le redressement des finances, j'ai regardé le montant des recettes, le montant des dépenses, les travaux qui se font, l'investissement qui a lieu, le Raquet qui dort, puisqu'il n'y a pas de gens pour acheter. Je remarque que les taux d'intérêts sont au plus bas donc j'avais proposé d'investir massivement puisque les taux étaient très bas, et dans la durée puisqu'ils ne risquent pas d'être bas tout le temps. Les crises arrivent, 2^{ème} subprime je ne sais pas si elle va arriver de nouveau ça sera comme ça, grâce à l'Angleterre, grâce au Brexit anglais. Donc moi je félicite même si je représente la gauche de la gauche, je félicite du redressement des finances, chose qui n'existait pas avant. On avait un effet de ciseau qui était très effrayant, et l'effet de ciseau n'a plus lieu maintenant d'être. Donc les courbes se sont écartées de manière meilleure. Voilà, donc pour moi je suis favorable à ce débat qui a eu lieu. Et aux propositions que vous avez faites, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Je te remercie Vincent parce que je trouve qu'il y a beaucoup d'honnêteté intellectuelle et que c'est très bien. Que c'est bien de voir qu'il y a un vrai rapport d'orientation budgétaire qui est mis sur la table qui fait 40 pages. Alors on peut toujours essayer, tel arbre

qui cache la forêt, où se cacher derrière son petit doigt. Et je voudrais juste, c'est parce que j'ai retrouvé, j'en garde toujours, ça c'était le débat d'orientation budgétaire de 2012, 5 pages avec des gros camemberts comme ça, il n'y avait pas grand-chose. Donc c'est juste, effectivement, ça illustre très bien ton propos sur le pilotage budgétaire. Sur les engagements et effectivement, il n'y a pas, le groupe majoritaire n'a pas souhaité faire de déclaration parce que l'on aurait pu encore une fois repartir sur le rapport régional de la chambre des comptes ... Sur beaucoup de choses. Mais je sais que quand on en a parlé en bureau municipal, on s'est dit que si en 2014 on avait eu une boule de cristal et qu'on s'était dit qu'on aurait présenté un tel rapport d'orientation budgétaire pour 2016/2017, on aurait signé tout de suite. Avec ce que l'on a trouvé, on n'a pas augmenté les impôts une fois en 2014, 2015, 2016, 2017. On n'a pas baissé les aides aux associations et au contraire même si elles stagnent, on donne toujours à gauche à droite une petite augmentation *in fine* ça augmente, pas assez à mon goût mais ça augmente. On aurait signé également pour se dire que l'on allait reconstruire Matisse et faire un centre social digne de ce nom pour la population. Tu vois là quand tu disais que tu étais de gauche, je dis qu'à chaque fois que je mets les pieds au centre social Anne Franck j'ai honte d'être Maire de Sin-le-Noble. Et bien on va aller le reconstruire, et le million de l'assurance qui a été touché, on ne l'a pas nous. On ne l'a pas, il a été dilapidé en 2012-2013 je ne sais plus. Et malgré tout ça, la ville était en capacité d'autofinancement négative. Voilà. On aurait pu dire, on va fanfaronner, le centre social Matisse, on y va sans augmenter les impôts, sans baisser les aides aux associations, on y va sur Matisse et on le paye alors que la Commune a déjà touché 1 million d'assurance dont on n'a pas vu le premier centime. Là on n'a pas de chance. On aurait été très fier aussi puisque ce n'était pas dans notre programme d'aller sur toutes les voiries que l'on refait. A chaque fois que l'on va dans une rue, moi j'ai des mails, je pourrais vous les donner aussi puisque on ne fanfaronne pas. Des mails de gens qui me disent, merci Monsieur le Maire. Vous ne vous étiez pas engagé à refaire des voiries. Mais ça fait 40 ans que j'habite dans ma rue, elle n'a jamais été refaite cette voirie. Je pense que l'on est à 13 voiries refaites en 2ans et ½. Il y a des vieux Sinois, il y a des agents de la collectivité qui me disent, depuis le temps que je suis dans la commune, on n'a pas fait autant de voirie que vous en 2ans ½. Donc on aurait pu aussi faire une déclaration pour voilà. Alors nous on regarde demain, les effets de manche politiciens, voilà. Effectivement comme le dis Monsieur GUERIN, on bosse et on gère la commune. Avec des aléas, que ceux qui n'ont jamais péchés jettent la première pierre. Et je me tiens droit devant eux, les yeux dans les yeux. Voilà. C'est bon ? Alors je vous propose de prendre la délibération relative au débat d'orientation budgétaire qui est page 33. Donc comme on vous l'a rappelé, ça n'est qu'une prise d'acte que les débats d'orientation budgétaire s'est tenu dans la présente séance sur la base d'un rapport qui a été présenté au préalable à la commission n°1. Et on vous signale en l'article 2 que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent des perspectives et des conséquences budgétaires prévisionnelles. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération de prise d'acte ?

ADOpte A L'UNANIMITE

III/ POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DES QUARTIERS

Donc nous passons donc à la démocratie participative, nous sommes page 37. Et qui vaut donc sur l'évaluation des conseils de quartiers, c'est une prise d'acte du premier bilan du fonctionnement des conseils de quartiers.

5 - Evaluation des conseils de quartiers, prise d'acte du premier bilan du fonctionnement des conseils de quartiers

Donc on vous rappelle dans la note de synthèse, que le Conseil municipal avait délibéré lors de sa séance du 18 décembre 2014 sur la création et la mise en place de 8 conseils de quartiers sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble. Et donc on vous propose un an après, de vous faire un bilan sur cette première année de fonctionnement. Donc c'est un bilan qui est arrêté de juin à juin. On l'a présenté au mois de juin en assemblée générale des conseils de quartiers et donc ça a été reporté puisqu'il y avait la demie finale France/Allemagne au mois de juillet. Tout le monde était pressé. Et ensuite Didier était déjà malade donc je la présente aujourd'hui. On vous rappelle une mobilisation très riche des habitants puisque nous avons reçu 148 candidats pour les 8 conseils de quartiers dont 124 habitants, 19 associations et 5 acteurs économiques. Nous avons donc dû procéder à un tirage au sort sur 7 quartiers sur 8. Donc c'est par décision du Conseil municipal du 18 décembre qu'ont été créés ces 8 conseils de

quartiers et dont nous souhaitons qu'ils soient des acteurs de la vie locale en émettant des avis et en faisant des propositions dans les domaines relatifs au cadre de vie des quartiers. Alors que ce soit en urbanisme, au niveau des voiries, de l'environnement, de la tranquillité publique, des équipements municipaux, des espaces sportifs et de loisirs, de la vie culturelle, de l'animation du quartier, ou de la dynamique associative. Alors le démarrage opérationnel des conseils de quartiers est en juin 2015 et donc sur cette première année de fonctionnement des conseils de quartiers, ce sont 58 réunions publiques /réunions de quartiers qui ont été réalisées. Alors sur ces 8 conseils de quartiers, vous avez la géographie qui les concerne. Nous avons divisés le territoire communal en 8 quartiers, 1 pour la Montée – le Pescron et le Bas de Sin, 1 pour la Sucrierie et le Niveau, 1 pour les Epis le Raquet, 1 pour le Puits du Midi et la gare, 1 pour la Brasserie et St Joseph, 1 Pour le Bivouac et le Haut de Sin, le centre-ville et enfin le quartier du Marais. Donc on vous met derrière la cartographie. Oui ? Non c'est une présentation, ça passe derrière. Donc la cartographie des conseils de quartiers, donc là vous voyez mais normalement vous connaissez. Et donc nous vous faisons un focus sur la composition de ces 8 conseils de quartiers qui comptent 93 conseillers. Donc il y en a 8 pour le Puits du Midi, la Gare, donc c'est celui qui est rose. A sa droite c'est 14 pour le Bivouac et les Hauts de Sin. 10 pour le quartier du Marais, 9 pour la Sucrierie – Niveau, 10 pour la Montée Pescron, et 14 pour les 3 autres conseils de quartiers du centre-ville, de la brasserie St Joseph, et des épis Raquet. Alors au niveau de la parité, vous voyez que nous y sommes quasiment puisque nous avons sur 93, 50 hommes et 43 femmes. Alors au niveau des statistiques des interventions, ces conseils de quartiers ont permis le signalement de 477 points, qui ont été effectués suite aux problématiques qui ont été recensées lors des diagnostics en marchant. Alors sur ces 477 signalements, 57,23% sont finalisés, c'est-à-dire 273 interventions qui ont été réalisées suite à ces signalements, 31,24% sont en cours de réalisation soit 149 signalements et enfin 55 concernent des projets à moyen et long terme. Alors on pense au plan de circulation pour un quartier, des projets d'aménagement urbain, de la réfection de voirie... C'est quand on nous dit que la voirie est en piteux état il faudrait la refaire, ce n'est pas demain que c'est fait forcément. Donc voilà, mais malgré tout on peut constater un taux de réalisation qui est quand même très convenable, c'est 57,23% et en plus c'est en dynamique. Aujourd'hui ce sont des statistiques arrêtées au mois de juin. Donc depuis, mais il y a peut-être dedans des choses qui ont été signalées la semaine d'avant ou 15 jours avant. Donc 57,23 c'est un pourcentage intéressant et c'est surtout 273 interventions qui nous sont remontées par les habitants via les conseils de quartiers et qui sont finalisées. Donc on vous a mis également après sur ces 477 interventions, on vous les a réparties par le nombre de quartiers. Donc on voit que l'on a une moyenne qui est à 59,6 interventions qui sont remontées, avec 4 quartiers qui sont au-dessus de la moyenne : les Epis, le Raquet, la Montée Pescron/Bas de Sin, le Marais et le quartier Haut de Sin avec d'autres quartiers qui sont très en dessous le Puits du Midi, Gare et la Sucrierie Niveau mais c'est vrai que ce sont des quartiers qui sont géographiquement un peu plus restreints, plus contraints et puis c'est surtout beaucoup de citées minières, pour la Sucrierie, le Niveau, le Puits du midi, ce sont des citées minières, donc c'est un peu plus facile en termes je dirais de gestion. Donc nous avons travaillé avec les conseils de quartiers sur 5 domaines d'interventions, la voirie le stationnement et la circulation en premier lieu. Donc au niveau de la voirie nous sommes remontés mais là aussi pas de chance nous avons trouvés quand nous avons été élus, une voirie abimée avec beaucoup de nids de poule, des affaissements de voirie, des trottoirs abimés également avec des trous, des déformations, des systèmes d'évacuation des eaux en mauvais état, et l'absence de signalisation horizontale, des marquages au sol pour les passages piétons, et des lignes continues. Donc là le DOB 2017 enfin le rapport d'orientation budgétaire pour 2017 vous montre, et surtout ce que nous avons déjà fait ces dernières années ou ces premières années, vous montrent que ces remarques sont bien intégrées dans notre réflexion, et dans les solutions que nous apportons aux problématiques qui nous sont signalées puisqu'au niveau des voiries c'était une priorité en 2015-2016 et c'est de nouveau fléché sur les voiries en 2017 et au niveau de la signalisation horizontale, vous l'avez vu également, on a des financements et là aussi, à la fois on l'a mis en dépense mais on essaye d'aller chercher des recettes donc, dans le cadre des dossiers FITA ou des DSDT pour aller sur de la signalisation horizontale. Tout à l'heure je vous disais également que nous travaillons avec la CAD qui a la compétence eau potable, assainissement, éradication des branchements plombs. Et je vous l'ai déjà dit ici je pense qu'il restait 4 000 branchements plombs sur l'ensemble du territoire de la CAD, il y en a 2 300 à Sin-le-Noble. Pour vous prouver que plus de 50% des branchements plombs du Douaisis sont à Sin-le-Noble. Et la raison en est très simple c'est qu'il n'y a pas eu de travaux pendant des années. Donc aujourd'hui comme on ouvre tout, voilà et Sin le Noble a un taux de fuite sur les réseaux qui est nettement supérieur

à la moyenne puisque l'on a des voiries qui sont hors d'âge. J'ai retrouvé des vieux bulletins municipaux des années 60 où Henri MARTEL signait encore, dedans il y a des photos, les voiries, c'est à cette époque-là qu'elles ont été faites. Et une voirie, normalement un enrobé ça se fait tous les 10-15 ans. A Sin-le-Noble la moyenne ça doit être à peu près 50 ans. Donc là aussi ce n'est pas de chance. La deuxième problématique, le stationnement, avec la requalification du stationnement /parkings /places handicapées. Donc là-aussi c'est pris en compte, je vous parlais tout à l'heure de la sécurisation des sorties d'écoles, c'est également la sécurisation des sorties d'école, c'est aussi souvent créer des parkings, c'est le cas au niveau de l'école Saint Vincent de Paul, c'est ce que nous avons fait au niveau de la sécurité de Suzanne Lanoy. C'est ce que nous avons fait au niveau du collège en créant un parking en cassant le mur de la salle de sports Delaune. Je vous parlais tout à l'heure du stationnement pour le Lidl, ce quartier Saint Joseph qui est privé de stationnement. Donc là aussi ça vous montre la prise en compte de ces problématiques et enfin la circulation, sens de circulation, requalification de la signalisation verticale/panneaux de signalisations /dépose minute, donc vous voyez que l'on prend en compte, signalisation verticale et horizontale et tout à l'heure dans les priorités j'ai bien mis signalétique. En sachant que c'est sans doute là-dessus que l'on essaiera d'aller chercher un financement auprès de la Région en disant que la signalétique, la signalisation on peut le faire dans le cadre de la démocratie participative, en gestion urbaine de proximité, on peut sans doute aller chercher des financements en la matière. Et vous le savez on est en train de réaliser une étude sur le plan de circulation puisque là aussi il n'y a pas eu beaucoup de sens de circulation changés dans une ville qui a été construite à une époque où la voiture n'avait pas la place qui est la sienne aujourd'hui. Donc là-aussi, pas de chance, il faut que l'on s'y colle et qu'on adapte donc la ville de Sin-le-Noble qui n'a pas évolué, qui a été un peu figée pendant si longtemps. Il faut donc qu'on la défige et qu'on la mette en adaptation avec le 21^{ème} siècle dans lequel nous avons les deux pieds et où la place de la voiture est absolument différente de celle qu'elle fut par le passé. Or, j'ai toujours habité Sin le Noble, toujours beaucoup voyagé dans Sin-le-Noble, et je ne me souviens pas qu'il y ait eu beaucoup de changement de sens de circulation dans les années qui nous ont précédées. Mais on va le faire sans chouiner. 5 domaines d'intervention, donc le deuxième les espaces verts, donc l'entretien des espaces verts, élagage, donc là aussi vous avez vu que c'est inscrit dans le débat d'orientation budgétaire, et vous avez vu aussi que l'on a déjà commencé à le faire. Les habitants de la porte de Fer nous ont dit leur grande joie, parce que ça faisait 25-30 ans que les arbres n'avaient pas été élagués. Or ça doit être élagué beaucoup plus régulièrement que ça. C'est la même chose au niveau des Couronnes, on a du carrément aller abattre des arbres qui n'avaient pas été élagués et qui donc aujourd'hui été impossible d'élaguer sauf à les fragiliser et les faire tomber au premier coup de vent. Donc là aussi ça nous a coûté quelques dizaines de milliers d'euros, mais on l'a fait. Gagarine pareil. On continue et vous avez vu également que dans les stocks de projets, on est allé aussi chercher des financements pour aller sur l'élagage, la végétalisation et l'abatage. La végétalisation d'espaces, c'est une délibération que nous avons pris en début d'année et là aussi dans le rapport d'orientation budgétaire, vous verrez qu'il y a une ligne qui est déjà fléchée pour un financement que nous avons déjà acquis en la matière. Problème de nettoyage des noues et de l'éclairage public pris dans les arbres, donc là aussi, le nettoyage des noues on nous dit que c'est nettement mieux que ce qui ne fut. Il n'y a plus de rats qui se baladent dans les noues parce que les espaces verts et le service propreté y vont régulièrement. Ça ne semblait il pas le cas tout le temps puisqu'on nous a signalé quelques soucis. Et l'éclairage public vous le savez on en a parlé tout à l'heure, on allait sur l'éclairage public mais là aussi pas de chance, puisqu'on a un éclairage public, je vous signale que l'on me ramène parfois des petits bouts de ciment sur les poteaux d'éclairage qui là aussi sont d'un autre temps et aussi quand vous vous baladez dans des villes, il y en a peu qui ont des fils électriques qui pendouillent encore alors que Sin-le-Noble n'en a. Donc il va falloir que l'on aille sur l'enfouissement des réseaux, ça coute cher, mais là aussi on va essayer de se débrouiller pour chercher des financements. Troisième domaine d'intervention, la propreté. Donc les problèmes d'enlèvement des déchets, avec la présence permanente des poubelles sur les trottoirs, ça s'est un gros souci, les dépôts sauvages, les encombrants, le tri sélectif non respecté. Donc là nous avons travaillé, nous avons fait des opérations de communication dans le bulletin municipal, vous l'avez sans doute vu, les ASVP qui effectivement ne sont pas assez nombreux, mais qui font un remarquable travail vont sensibiliser les personnes qui ne rentrent pas leurs poubelles avec des petits flyers, ou en allant sonner, donc on a des retours, on voit que ça baisse mais insuffisamment à notre goût. Et donc nous avons chargé la Direction des affaires juridiques de travailler sur la police des poubelles. Il faut que l'on travaille bien, ce n'est pas très sexy comme ça ... Donc la police, enfin je n'ai pas d'autre terme donc la police des poubelles en sachant que le ramassage n'est

pas une compétence municipale, il faut que l'on voit bien si on peut avoir la police municipale si c'est du ressort de la police municipale. En tout cas on va aller dessus car c'est un réel problème et ça nous est signalé régulièrement, et nous même nous le voyons, on s'est saisi du problème et ce n'est pas facile. Espaces publics et privés non entretenus, donc là aussi pendant des décennies il y a eu des garages dans les cités minières avec de l'amiante volatile puisque vous connaissez l'histoire, les mineurs construisaient des garages et après ils s'en allaient mais ils construisaient sans titre de propriété forcément parce que c'était avec les houillères, après ils s'en allaient ou ils décédaient et puis les garages étaient là et après ils étaient squattés et après ils tombaient par terre avec de l'amiante volatile puisque les toitures de ces garages étaient en fibro amiante que ce sont des lieux de squats, des lieux de consommation de drogue, des lieux de dépôt d'ordures, des lieux de rassemblements nocturnes, et là aussi ça fait des décennies. Il y a quelqu'un l'autre jour qui est allé voir et qui me disait, je ne comprends pas que ça n'ait pas été fait avant puisqu'en deux temps/trois mouvements c'est fait puisque Maisons & Cités s'était engagé et ils en ont pour quelques dizaines de milliers d'euros à raser les batteries de garages au niveau du Bivouac. C'est là où l'on a le problème principal et nous sommes allés chercher un fonds de travaux urbains de 10 000 euros pour transformer ces espaces avec la population, rendre ces espaces à la population. Donc là aussi ça ne coûtera rien à la ville que d'avancer pour les habitants. Et c'était la même chose pour la maison en entrée de ville au niveau du rond-point du vivier qui n'a jamais inquiété personne et que Jean-Paul HOURNON a dépatouillé en deux temps trois mouvements. Les graffitis sur les espaces et bâtiments qui nous sont remontés, les égouts bouchés, ou la présence de nuisibles ... Tout à l'heure je vous parlais du travail avec la CAD, effectivement relation partenariale de très grande qualité avec les services de la CAD sur les compétences d'assainissement potable, éradication des branchements plombs vraiment là on a des partenariats de grande qualité. Problème de propreté en chantier, là aussi qu'est-ce que l'on avait entendu ça pendant la campagne. Donc ce n'est pas encore totalement réglé puisque l'on nous en parle en tout cas les entreprises sont beaucoup mieux suivies et on a eu un problème ces derniers jours au niveau de la rue Paul Foucaut, on est intervenu, des ASVP aux astreintes, aux responsables des services techniques, jusqu'au Maire on est tous intervenus pour régler ce problème avec l'entreprise concernée. La sécurité publique, donc la sécurité routière, notamment les excès de vitesse. Donc là nous y travaillons, déjà parce que systématiquement dès que nous sommes saisis d'une problématique nous faisons un courrier au commissaire divisionnaire, c'est un engagement de campagne, puisque l'on avait beaucoup entendu pendant la campagne que les problèmes de sécurité étaient peu ou pas pris en compte sauf à dire oui oui et que c'était oublié dans les 5 secondes. Donc on avait dit que l'on ne s'appellerait pas « oui-oui » donc dès que nous sommes saisis d'une demande, ou d'une remarque de la population, en matière de sécurité, il y a un courrier au commissaire. J'avais rencontré Monsieur le Commissaire Divisionnaire pour lui dire que ça n'était pas une opération parapluie ou parachute, et que c'était un engagement de campagne. Il s'était réjoui, donc il y a à peu près 3 ou 4 courriers qui partent par semaine à Monsieur le Commissaire Divisionnaire et il me répond. Quand ils ont fait des contrôles, voilà il nous dit, vous m'avez saisi, on a fait les contrôles nous avons fait trois interpellations pour stop brulé, nous avons fait 12 flash, 3 retraits de points. Donc il y a une vraie relation partenariale là-aussi de qualité avec les services de l'ordre et nous sommes en réflexions, pour répondre à l'interrogation de Monsieur GUERIN tout à l'heure, nous sommes en réflexion sur la sécurité. Alors nous avons déjà créé une commission extra-municipale de sécurité parce qu'avant de répondre à une question de sécurité, il faut bien diagnostiquer la question de sécurité. Donc la commission extra-municipale de sécurité qui réunit les bailleurs, qui réunit le centre commercial Auchan, qui réunit les directeurs d'écoles, collèges. Donc voilà c'est l'ensemble des partenaires du territoire, le commissaire, les renseignements territoriaux, la sous-préfecture, le Procureur. Voilà donc c'est déjà intéressant de travailler ensemble. La ville ne peut pas tout elle n'a pas la compétence de tout, elle n'a pas les moyens financiers de tout, elle n'a pas le savoir-faire de tout, donc il faut bien regarder à quel niveau il faut intervenir, il y a déjà cet instance de dialogue qui est la commission extra-municipale de sécurité. Je vous l'ai dit tout à l'heure dans les propos liminaires, nous avons fait une grande réunion sur la médiation sociale parce qu'avant d'aller envoyer quelqu'un, et de le castagner, peut-être qu'avant, on peut aussi faire de la prévention, de la sensibilisation, donc nous travaillons, et là aussi je l'ai dit tout à l'heure ce sont des budgets ambitieux mais quand on n'a pas d'argent, soit on pleurniche, soit on ne fait rien, mais si c'est ça on pouvait laisser la place. Il y en a qui le faisait très bien avant nous. Donc, nous, derrière, on essaye de trouver la solution financière. Là aujourd'hui il y a une exonération de TFPB qui est due à la ville, aux bailleurs qui étaient en quartier de géographie prioritaire. Ça existait déjà par le passé, puisque nos quartiers prioritaires, en géographie

prioritaire, c'est la zone urbaine des Epis. Donc il y avait déjà une exonération mais sauf que cette exonération personne n'a rien demandé une contrepartie aux bailleurs. Donc aujourd'hui comme il y a un nouveau dispositif, qui est toujours la même exonération, mais comme c'est un nouveau dispositif, j'ai demandé aux bailleurs de financer avec nous de la médiation sociale. Il y a eu une réunion où c'était un peu dur mais ils ont l'air de nous accompagner sur la médiation sociale d'avoir des médiateurs qui iraient dans les quartiers pour déminer les problèmes avant qu'il n'y ait besoin d'envoyer la police. C'est bien de faire en sorte qu'il n'y ait pas de problème. Voilà. Donc on va là-dessus aussi. Après effectivement on réfléchit à un renforcement du service des ASVP parce que deux pour couvrir, c'est la réponse que je vous ai faite sur la police municipale en disant pour couvrir 7 jours sur 7 l'ensemble du territoire Sinois, ce n'est pas deux policiers municipaux qu'il faut c'est la même chose que l'on peut s'appliquer en interne, on a deux agents pour la surveillance de la voie publique, et encore, on s'en réjouit puisque quand nous sommes arrivés, il y avait un agent à 25 heures. Aujourd'hui on en a 2 à 35 heures et on réfléchit pour passer à 4 ou à 6 mais c'est bien beau de vouloir, après il faut pouvoir. Et l'expression quand on veut on peut je m'aperçois chaque jour qu'elle n'est pas toujours suffisante. Donc en tout cas on travaille à renforcer l'équipe de l'ASVP et pourquoi pas un jour aller dans le sens d'une police municipale mais ça ça ne se fait pas d'un claquement de doigt et il faut mesurer les tenants, les aboutissants. Vincent ?

M. CAMPISANO : La police municipale c'est une bonne idée mais ce n'est pas non plus l'abandon de la police nationale. Parce que quand on fait ça, je veux dire, on a l'impression de se substituer à la police nationale qui est bien contente d'avoir une police municipale payée avec les deniers de la ville alors que la police nationale est payée avec les deniers de l'Etat.

M. le MAIRE : Je vous ai dit que j'avais d'excellentes relations avec la police nationale donc voilà. Donc la sécurisation des espaces et l'équipement des espaces publics et privés, espaces et équipements qui peuvent entraîner des problèmes de sécurité comme des accès à une voie ferrée, un pont de la rue de Lambres, des problèmes de voiries qui entraînent un problème de sécurité, avec l'absence de protection de plaque de puisard, des plaques d'égouts instables, des sécurisations de l'accès aux abords des écoles et du collège. Donc tout à l'heure on a en déjà parlé dans le DOB, dans le rapport d'orientation budgétaire, on continue cette sécurisation des sorties d'école puisque c'est l'anarchie et que c'est un petit peu inquiétant et c'est pour ça que l'on sécurise un maximum en créant des places de stationnement, en sécurisant, en mettant des barrières, en matérialisant les places au sol pour que les piétons, les enfants soient sur le trottoir que les voitures soient sur le parking, et que les voitures roulent sur la route. Et là aussi on est en train de mener une étude de diagnostic sur les écoles et les plus dangereuses on a déjà commencé à en sécuriser. On a vu tout à l'heure le financement pour l'école de la Sucrierie puisque là créer un parking c'est pareil, on est en train de faire le parking de l'école Saint Vincent de Paul, il nous reste un acquisition foncière ou deux voire des échanges de terrain, mais en tout cas, sans que ça nous coûte beaucoup, puisque l'on a récupéré les grattages d'enrobé au lieu de les payer pour la mise en décharge, on récupère les grattages d'enrobé, et on va les poser. Donc ça nous coûte pas cher. L'éclairage public est défectueux mal orienté ou insuffisant. Tout à l'heure on a vu aussi dans le rapport d'orientation budgétaire les subventions que l'on a sollicitées, on les a pas encore parce qu'il y a un petit blocage au ministère de l'écologie, mais on n'a pas tout eu parce qu'il y a les subventions TEPCV, territoire énergie et croissance positive verte et aussi surtout ça on nous le signale, pourtant il n'y a pas eu de contrat d'entretien sur l'éclairage public c'est-à-dire que lorsqu'une ampoule était grillée, ben elle était grillée pour 2-3-5 ans. Là aujourd'hui, ça coûte à la collectivité, mais dès qu'une ampoule nous est signalé, l'entreprise intervient et donc aujourd'hui il n'y a plus de zone d'ombres, normalement tout au moins sur l'éclairage public existant. Et les incivilités, les dégradations. La dynamique locale, donc essentiellement les projets urbains avec les habitants, la vie culturelle, l'animation du quartier, la dynamique associative, donc ça ce sont les grands projets, quand on travaille sur Rousseau on travaille avec le conseil de quartier des Epis. Quand on travaille sur Foucaut avec le quartier du Puits du Midi et de la Gare, le pôle multimodal avec le même quartier, le parking de la Sucrierie avec le conseil d'école, le conseil de quartier de la Sucrierie. Et ainsi de suite. Donc ensuite on vous a mis quelques graphiques, quelques camemberts pour les interventions globales sur les thématiques de gestion urbaine de proximité. Donc vous voyez que la première priorité pour la population c'est celle qui est en rose, 42.36%, 202 signalements, et elle concerne la voirie, le stationnement, et la circulation. La deuxième c'est la propreté avec 20.12%, la troisième la sécurité, avec 15.09 vous voyez c'est intéressant Monsieur GUERIN d'aller à la rencontre de la population pour bien diagnostiquer surtout en matière de sécurité parce que l'on sait qu'en

matière de sécurité, il y a la sécurité et la sensation de sécurité. Donc il faut être bien attentif, mais je ne nie pas que la sécurité soit quelque chose d'important. Mais dans la sécurité il doit y avoir prévention, il doit y avoir dialogue, sensibilisation, et effectivement il y a un moment où il faut aller sur la sécurité. Mais voilà je vous le dis pour que ça ne soit pas juste électoraliste, parce que ça concerne en priorité nos remontées de terrain. Même si, 15.09% c'est une remarque sur 6 à peu près, ce n'est pas neutre. Et enfin, j'étais à 3 sur la sécurité, 4 la dynamique locale et 5 les espaces verts. Donc on vous a ensuite mis le détail des types d'intervention de la sécurité urbaine, et donc ce qui nous remonte sur la sécurité, c'est 72%. C'est une demande de sécurisation des espaces et de l'éclairage public. Les gens ont envie d'être éclairés et de se sentir en sécurité. Ensuite à égalité, c'est la sécurité routière également donc là-dessus nous faisons en matière de sécurité. Nous avons fait, vous avez vu dans la rue Lemette des nouveaux stop pour casser la vitesse, il en est de même dans la rue Lebas, Croizat. Nous avons fait un plateau au niveau de la rue Gambetta, et Jean-Claude DESMENEZ travaille dans l'agenda d'investissement sur le plan de reconquête de nos voiries, sur des dispositifs de sécurité routière. Donc la sécurité ça n'est pas qu'un petit morceau. C'est l'ensemble du spectre qui doit être investigué. Et ensuite les incivilités, les dégradations, 13.85% mais 13.85% de 15% des problématiques qui ont, la sécurité c'est 15% et sur ça il n'y a que 13% qui concernent les incivilités. Mais je comprends que ceux qui subissent des incivilités ça ne leur fait pas grand-chose de savoir que ça n'est que ça puisque eux c'est 100%. Ensuite au niveau de la voirie, stationnement, circulation le détail des interventions, donc la moitié concerne la voirie. Ça ne surprendra personne, l'état catastrophique dont nous avons eu la malchance d'hériter au niveau des voiries à notre élection et les stationnements et la circulation, mais là aussi c'est une problématique qui est importante. Ensuite toujours les thématiques d'intervention par quartier. Donc au niveau de la dynamique locale, donc celui qui concerne le plus c'est le quartier des Epis et du Raquet. Le centre-ville ensuite, le Bivouac, brasserie, Marais et celui qui est le moins concerné c'est celui du Puits du Midi et la Sucrierie. [A vos souhaits]. Au niveau des espaces verts, donc une grosse partie au niveau des Epis, Raquet, 21%, Montée, Pescron, Bas de Sin n°2, Puits du Midi n°3, et les quartiers les moins impactés Brasserie, Saint Joseph. Au niveau de la propreté, donc la Montée, Pescron, Bas de Sin, 19.80%, le n°2 Bivouac Haut de Sin, et ensuite les quartiers moins impactés Sucrierie/Niveau avec seulement 8.33%. Au niveau de la sécurité, donc le premier donc c'est le quartier du Bivouac et des Hauts de Sin, le numéro 2 c'est le quartier des Epis Raquet, le 3 Brasserie Saint Joseph, à égalité avec la Sucrierie Niveau. Et le moins impacté c'est le Puits du midi et la gare. Alors on vous a mis un détail du thème de la sécurité quartier par quartier, donc vous avez les 8 quartiers, et donc on voit qu'en vert ce sont les incivilités, dégradations, en rouge c'est la sécurité routière, et en bleu c'est la sécurisation des espaces, l'éclairage public donc conformément à ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est la partie bleue qui est la plus importante. Vous voyez partout on est entre 85% à 50-60% donc on peut noter dedans, effectivement les 6 premiers quartiers qui sont tous à gauche ont des chiffres importants, 85-70-85-72-71, au niveau de la sécurisation des espaces publics de la partie verte, les incivilités dégradations, on voit par contre que c'est le quartier de la Sucrierie Niveau qui est un peu atypique, hors norme et eux c'est 40%. Donc on voit que là c'est un quartier, du coup, tout l'intérêt de la démocratie participative pour la construction de nos politiques, c'est de se dire que peut être qu'*a priori*, ce n'est pas forcément ce quartier-là que l'on aurait ciblé, ça aurait pu être un autre. C'est intéressant de voir avec la population les remontées directes. Par contre on voit qu'au niveau du quartier du centre-ville, il n'est pas concerné par les incivilités dégradations dans ce qui nous remonte. Donc là aussi ça mérite d'être investigué, de réfléchir, c'est la même chose pour le Bivouac le Haut de Sin. Et après au niveau de la sécurité routière, là on voit quand même que c'est le quartier du Marais qui lui ne nous signale pas plus que ça d'incivilité dégradation, mais par contre nous signale et là c'est 28.21% mais ce qui paraît logique, là aussi quand je vous dis que l'on fait des courriers au commissaire, c'est bien de pouvoir cibler, ce qui est logique au Marais, ce sont des longues lignes droites donc ça roule vite, on peut brûler des stops, donc vous voyez, mais voilà. Donc ça se sont les données qui sont particulièrement intéressantes dans le cadre de la gestion urbaine de proximité avec notre population. Donc au niveau des voiries, stationnement, circulation, donc le quartier le plus impacté, on vient de le voir, c'est celui du Marais, ensuite c'est celui de la Montée/ Pescron, et ceux qui sont le moins impactés, c'est Puits du Midi Gare et Sucrierie Niveau. Donc là on a mis également le détail du thème voirie stationnement circulation par quartier, donc en bleu c'est la circulation, en rouge c'est le stationnement, et en vert c'est la voirie. Donc là on voit que l'on a deux quartiers qui sont en bleu c'est-à-dire sur les problématiques de circulation, c'est la Montée, Pescron, Bas de Sin et le quartier Epis Raquet. Et donc on a deux quartiers qui sont assez élevés au niveau de la voirie, c'est le quartier du Marais et le quartier Bivouac, Hauts de

Sin. Et pour le stationnement, c'est le quartier, mais tout à l'heure j'en parlais, c'est le quartier de la Brasserie/Saint Joseph, parce que eux sont à 38% quand le Marais a 11% sur le stationnement 17% Puits du Midi Gare, donc là on est à 38 % au niveau du stationnement sur le quartier Saint Joseph. Et je vous disais, c'est là où on cible le Lidl pour essayer de ramener de la place. Alors ensuite on travaille également avec les conseils de quartiers sur les projets urbains. Alors on vous a fait un peu une revue de projets, il en manque sans doute quelques-uns puisque c'était l'arrêt de projet au mois de juin. Donc le Puits du Midi/Gare : création de la plateforme multimodale au niveau de la gare, création d'une maison de quartier à Paul Foucaut, le devenir de la batterie de garages rue Montréal et le devenir du pont de la rue de Lambres prolongée qui est assez dégradé. Au niveau du Bivouac et des Hauts de Sin sur les grands projets, le plan de circulation après les grands projets que nous avons menés sur la rue Sembat et sur la rue Toussaint Husson. J'ai reçu énormément de courriers ou de mails en la matière pour nous dire que c'était inespéré pour ceux qui habitaient là depuis 40 ans vu, l'état de la voirie. Les projets d'aménagements urbains, je vous en parlais tout à l'heure, un territoire vu par ses habitants grâce à des micros projets sur l'aménagement, la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté, la convivialité des espaces publics, le projet de démolition des garages du Bivouac je vous en parlais également tout à l'heure. Donc ça doit commencer. Revoir la signalisation des rues, puisque les plaques ne sont pas visibles, un projet d'aménagement d'un city stade rue Joliot Curie, c'est à voir. Le projet d'extension du local du rangement de la salle Joliot Curie. Donc ça c'est le bilan que nous avons fait avec l'assemblée générale des conseils de quartiers en juin. Donc vous le savez depuis, on a revu notre ambition à la hausse puisque là aussi la salle Joliot Curie, on devait accueillir un quart de final de coupe de France de futsal et on a galéré parce que comme beaucoup de nos salles là aussi pas de bol elles ont toutes en avis négatif de la commission de sécurité. Donc on a le même problème sur la salle des fêtes, on essaye de s'en dépatouiller comme on peut. Donc la salle Joliot Curie, c'est comme la salle Rousseau. On propose parfois des équipements qui sont indignes à nos associations. Vincent disait qu'il faut les aider, mais quand on voit les sols sportifs avec des sparadraps où chacun peut se casser la cheville... Quand on voit l'état des douches des vestiaires... c'était le cas de la salle Carnot par exemple. On était à l'AG de l'OMS, le club en a parlé justement de l'indignité des conditions dans lesquelles ils ont vécu, et du non-respect des promesses qui étaient faites à l'époque. Donc aujourd'hui, on a ciblé la salle Joliot Curie pour une refonte totale et on a donc déposé un dossier de dotation politique de la ville, j'espère qu'on l'aura. Donc aujourd'hui ça n'est plus qu'un projet d'extension du local si on remet tout aux normes chauffage, vestiaire, sols sportifs, on fait l'extension et l'électricité et surtout l'accessibilité parce que là c'est aussi de la folie, on fait rentrer des dizaines de personnes par un trottoir d'un mètre dans une rue ou ça trace. Donc on fera sans doute l'accès par l'arrière qui sera beaucoup plus sécurisé pour la population et surtout les jeunes des écoles qui vont dans cette salle. Le projet de rénovation du terrain de foot du stade Bassement, on en a parlé tout à l'heure, on a attribué le marché à la commission d'appels d'offres de vendredi dernier et on peut ajouter les voiries en 2017. Vous voyez par exemple que la rue Kleber Verrier est en travaux par la CAD et donc sans doute qu'elle sera ciblée l'année prochaine dans notre plan voirie. Au niveau du Marais, donc les grands projets c'est le réaménagement de la rue Neuve, rue Croizat qui au lieu cet été on aurait pu même rajouter rue de la Porte de Fer puisqu'au niveau de la rue de la Porte de Fer suite aux remarques de la population, on a revu toute la giration et on a élargi le virage. Donc sur des financements DETR comme d'habitude, et sur un cofinancement CAD qui est de 50%. Et là c'est aussi des remontées de la population qui nous disait que c'est dangereux il y a beaucoup de poids lourds avec la nouvelle zone logistique, il n'y a pas de trottoir, enfin il y a beaucoup de trous, les gens font des écarts donc c'est très dangereux. Donc on travaille, je vous le disais tout à l'heure que nous avons une étude hydraulique. Dès que j'ai été élu j'ai vu débarquer dans mon bureau des dizaines de personnes qui me disaient j'espère que vous ne me ferez pas le coup du « oui-oui » et puis que vous vous fichez de ce que l'on vous dit, parce que nous ça fait des années que l'on a les pieds dans l'eau et ça nous inquiète beaucoup. Donc j'ai saisi la CAD qui a payé l'étude, et donc demain on restitue à la population l'étude qui est menée et j'espère avec des solutions qui viennent pour régler ce problème. Moi j'ai vu des photos avec ça d'eau, je pense que les journalistes étaient allés voir aussi sur le terrain donc les gens s'inquiètent dès qu'il pleut parce que le sol et la nappe de surface n'absorbent plus l'eau. Donc demain on va aller rendre compte de l'étude qui a été menée et voir avec la population les solutions qui peuvent être apportées et qui seront financées sur des financements qui ne sont pas municipaux. Donc projet de la création d'un parking de covoiturage, réaménagement des trottoirs de la rue du Bois des Retz dont je vous le disais tout à l'heure, on va être beaucoup plus ambitieux que ça sur la rue du Bois des Retz puisque ça n'est pas que le trottoir que l'on va revoir on refait tout

le réseau d'eau potable et ensuite on refait tout le réseau de voirie. Là aussi on a déjà travaillé avec les services du Département et Jean-Claude DESMENEZ pour voir comment on peut casser la circulation et la vitesse dans cette rue du Bois des Retz qui est une longue ligne droite à la sortie de la rocade, donc qui est particulièrement dangereuse pour les quelques habitations qui sont là. Donc on a déjà des plans à proposer à la population et toujours l'avenir de l'église du Marais, éventuellement en maison de quartier mais là il faudrait aller chercher des financements et on ajoutera donc également à ça, la réflexion sur le plan de voirie 2017 où on a quelques velléités d'aller dans ce quartier. Au niveau de la Sucrerie et du quartier du Niveau, le plan de circulation, l'aménagement du parking de la Sucrerie, je vous le disais tout à l'heure, le conseil de quartiers a déjà commencé à y travailler et on a déjà les financements qui sont obtenus et une réflexion avec les habitants du devenir de l'air de jeux qui pollue la vie avec beaucoup de monde depuis bien longtemps et dont personne ne s'était saisi avant. Donc on va regarder avec eux ce que l'on peut faire sans priver la jeunesse du quartier mais on est en train d'y regarder. Je sais qu'il peut y avoir d'autres projets puisque j'ai été approché pour récupérer du foncier sur d'anciens garages et transformer également en jardin potager. Donc il y a sans doute des fonds de travaux urbains à chercher sur ces questions. Au niveau de la Montée /Pescron/Bas de Sin, donc le plan de circulation avec une modification du sens de circulation des rues Gambetta, Jules Ferry, ce n'est pas facile. C'est compliqué mais en tout cas on y réfléchit avec la population et dedans il faut aussi intégrer la cité Sainte Barbe sachant que là, la CAD est en train de finir les travaux au niveau de l'eau potable, de l'éradication des branchements plombs. Elle n'aura pas fini avant les vacances de Noël. Donc nous ferons sans doute l'enrobé et le tapis d'enrobé l'année prochaine au niveau de la rue Ghesquière mais qu'il y a vraiment une réflexion d'ensemble sur le sens de circulation des passages en sens unique, et là aussi on a des parkings créés que ce soit rue Mahieux ou rue Ghesquière. Projet d'aménagement d'une aire de jeux, on a le financement donc là aussi il faut trouver quand et comment on fait et où surtout. Et là aussi on a le financement pour réaménager la place Robespierre puisque cette place aujourd'hui est dans un état catastrophique, c'est une entrée de ville, là aussi c'est indigne d'une ville de Sin-le-Noble. Ça fait des années que cet amphithéâtre il y a des plaques de marbre qui sont tombées. Donc aujourd'hui c'est visuellement une catastrophe, on a l'impression d'être dans le Bronx des années 80. Et en termes de sécurité pour les enfants, ce n'est pas terrible et en plus on a des problèmes de stationnement. Donc sans doute que l'on pourrait sécuriser, végétaliser, rendre une plus belle image au quartier. Mais c'est un quartier qui est une entrée de ville et donner aussi des aires de jeux aux enfants, et libérer du stationnement. Au niveau du centre-ville : projet de végétalisation de l'hyper centre avec les habitants, mise en place d'un groupe de travail chargé de sensibiliser les riverains sur le respect des règles en matière de ramassage des déchets, et sur le stationnement, c'est logique ce sont des problématiques de centre-ville. Le plan de circulation, la salle de tennis de table qui est en cours de réalisation, et un projet une réflexion sur aménager l'espace du passage de la friche Saint Denis au niveau du passage Delcourt qui est en cours de réflexion mais là c'est une réflexion. Au niveau de la Brasserie Saint Joseph donc au niveau des grands projets, le plan de circulation, avec les travaux de la rue de Lambres à terminer. Mais là aussi l'année dernière nous avons fait rue de Lambres, rue Parmentier, rue Saint Joseph donc là aussi des voiries dont les habitants nous disaient qu'ils se souvenaient qu'elle avait été faite en 66, parce que sa femme était à l'hôpital elle allait accoucher et que l'autre il s'en souvenait parce qu'il avait acheté en 68 et que c'était l'année où ça avait été refait. Redéfinition des limites du quartier, on sait que c'est un quartier qui est très enclavé entre la voie ferrée et la voie de tram. Donc il faut bien que l'on voit la mise en place d'une cellule de veille pour sécuriser le quartier, le projet de végétalisation en sachant que l'on a à la fois la Brasserie et Saint Joseph. Donc on sait que l'on a eu des problèmes de sécurité au niveau ces derniers temps c'est pour cela que l'on parle de cellule de veille. Projet de végétalisation, un espace de détente sur la place de la Brasserie pourquoi pas. Mise en place d'un groupe de travail chargé de sensibiliser les riverains sur le respect des règles en matière de ramassage des déchets et de stationnement. Et donc là on peut penser à l'avenir du Lidl et on pourrait même ajouter parce que je suis allé à une réunion publique avec Norévie il n'y a pas longtemps, puisqu'il y a un projet de rénovation du quartier par Norévie qui va être enclenché dans les temps qui viennent. Donc là aussi les habitants devaient voter à savoir s'ils étaient ok pour qu'il y ait une rénovation de quartier, performance énergétique, résidentialisation, donc sur l'ensemble des maisons individuelles du quartier de la Brasserie. Donc là aussi c'est un groupe de travail, et l'avenir du Lidl qu'il faut maintenant ajouter, ça veut dire stationnement maison de quartier salle de sports. Les Epis Raquet, donc le projet d'aménagement du stade des frères Martel, la création d'une aire de jeu, la réhabilitation de la salle Jean Jacques ROUSSEAU, réhabilitation de la place Duclos, problèmes d'insécurité dans le

quartier, avec la commission extra-municipale de sécurité, l'éclairage public, l'ensemble de la signalisation du quartier, la cartographie du quartier, le devenir de la Poste sur le quartier, la relocalisation du centre social de Franck à Matisse, les fins de travaux sur la rénovation urbaine, et on pourrait même pousser sur l'avenir de la zone autour du complexe Mercier dans le cadre du projet de création de zone commerciale. Et enfin les projets transversaux, sécurité publique, incivilité dégradation circulation, stationnement, avec le projet de création d'une commission extra-municipale de sécurité. Donc ça s'était le rapport du mois de juin, donc elle a été créée en juillet. Règle de ramassage des déchets, du tri sélectif je vous en ai parlé tout à l'heure, la végétalisation je vous en ai parlé tout à l'heure, la réfection des voiries, plan pluri annuel de réaménagement, on en a parlé dans le cadre du DOB on en parlera dans le cadre du budget primitif du plan pluriannuel d'investissement, et la concertation autour du plan local d'urbanisme qui continue. Alors malgré tout, ça je dirais que c'est la partie positive, tout ce qui nous remonte qui nous permet d'apporter des solutions sur plus de 50% des problématiques, ou d'adapter nos orientations budgétaires, maintenant il y a des choses sur lesquelles on doit progresser. Alors ce sont les conclusions je dirais partagées des élus, et de la population, la première étape ça serait de développer des outils de communication autour de la démocratie participative, avec la création d'un site Internet, un suivi des conseils de quartier, une communication avec la population, et d'aboutir à ce qui est l'une de nos volontés la création d'un numéro unique. Un numéro où l'on signale les problématiques, moi je pense que c'est à nous de faire le boulot, ce n'est pas à la population de savoir si l'on appelle la mairie, les espaces verts, le service propreté urbaine, le service technique, donc il faudrait que l'on arrive à avoir un numéro unique où l'on dit voilà : « je m'appelle intel j'ai un problème là » et qui ensuite serait pris en compte par ce qui est noté plus bas, la brigade d'intervention rapide. Donc ça se sont les outils sur lesquels nous devons travailler donc la partie communication ça ne me semble pas trop compliqué, créer le site, suivre les conseils de quartiers, communiquer avec la population, sur le numéro unique c'est déjà un peu plus compliqué je vous le disais tout à l'heure, on est complètement bloqué au niveau de nos potentialités techniques, sur l'informatique et la téléphonie. Et que derrière il faut organiser les services, on n'a pas les moyens d'aller recruter, et que ça veut dire aussi une formation parce que si c'est juste dire oui allo et on ne sait pas aller plus loin... Donc ça veut dire quelqu'un qui a une vraie formation sur l'ensemble du territoire qui connaît toutes les rues, tous les quartiers, sur toutes les problématiques, sur le fonctionnement interne de la collectivité, donc c'est un des chantiers que nous devons travailler. Mise en place d'un programme de réunion publique, bilan de fonctionnement des conseils de quartier, nous avons dit au bout d'un an de fonctionnement c'est ce que l'on est en train de faire dans les conseils de quartiers, ce que l'on fait aujourd'hui. Il faut que l'on aille rendre compte quartier par quartier que la population nous dise, c'est un peu tronqué, on est un peu étonné, et surtout que nous on aille répondre, à partir du moment où le problème est diagnostiqué qu'on aille nous aussi faire partager la solution en disant nous on envisage ça, qu'est-ce que vous en pensez ? C'est une bonne idée ? C'est une mauvaise idée ? Quand ? Comment ? La création d'une commission extra-municipale de sécurité, prévention de la délinquance en lien avec les partenaires, donc ça c'est créé maintenant il faut la faire vivre et enfin développer les outils de soutien à la démocratie locale on envisage le recrutement de 8 services civiques, 1 par quartier, pour être un médiateur citoyen. On travaille sur la médiation sociale mais on voudrait aussi travailler sur la médiation citoyenne. Alors ce n'est pas facile parce que c'est, c'est à la fois des services civiques mais à partir du moment où ils vont être en relation avec la population, il faut quand même un certain niveau de qualité parce qu'ils vont porter l'image de la ville et ils vont porter une partie du lien population-élus. Les ASVP donc on en parlait tout à l'heure, police municipale à terme ou pas mais ça il faudra que l'on en débattenne ici, et que l'on y réfléchisse bien avec un vrai groupe de travail, une vraie réflexion qui pèsera les tenants et les aboutissants. En tout cas, il nous apparait clairement que le nombre d'ASVP n'est pas assez suffisant. Parce que 2 pour couvrir 17 000 habitants, une ville qui est très étendue avec une telle diversité sociologique, architecturale, urbanistique, d'un quartier à l'autre c'est insuffisant. Donc on aimerait développer l'équipe des ASVP mais là aussi il faut des moyens, on verra ça en interne mais il faut les trouver en interne ce n'est pas évident, ou alors c'est les trouver en externe ça veut dire qu'en face il faut trouver les financements parce que je vous dis 82% des collectivités n'engagent pas, n'envisagent pas de recruter et que leur masse salariale flambe. Donc une brigade d'interventions rapides qui est en lien avec la création du numéro unique qui est capable d'intervenir. On appelle, là il y a une voiture qui a mis en l'air un stop on intervient dans les quelques heures qui viennent, là il y a un trou on va reboucher le trou, là il y a un dépôt d'ordures donc c'est la prise en compte pour une intervention rapide. Et ensuite le service de médiation par la médiation sociale qui est un échelon différent et là on aurait l'ensemble du spectre entre la démocratie participative, les

agents au quotidien sur le terrain puisque nos agents font aussi de la démocratie participative au quotidien, nos services civiques qui feraient de la médiation citoyenne, nos ASVP qui relèveraient un jour peut-être ou pas de la police municipale, une brigade rapide d'intervention et un service de médiation sociale. On aurait vraiment l'ensemble du spectre population-élus et donc de la démocratie participative. Voilà ce que je pouvais vous dire à la place de Didier CARREZ et à la limite ce que je devais dire à la place de Didier CARREZ, c'est de dire aujourd'hui je présente ce bilan mais la qualité du travail revient à Zineb BOUROUBA qui est ici qui est cheffe de la Politique de la Ville Démocratie Participative et à son équipe parce que c'est elle qui anime techniquement, qui forme un binôme technicien-élu avec Didier CARREZ. Donc Didier CARREZ qui est très investi, et je sais très bien qu'il est malheureux de ne pas pouvoir présenter lui-même ce rapport parce qu'il s'y est investi depuis 18 mois. Donc il voulait vraiment vous expliquer, sans doute l'aurait il fait beaucoup mieux que moi. Et je pense qu'il souhaitait remercier beaucoup Zineb et son équipe donc merci Zineb et son équipe. Merci au 16 élus qui siègent dans ces conseils de quartiers et puis surtout on le disait tout à l'heure, un grand merci à nos concitoyens qui ont tenus 58 réunions publiques, à nos 148 candidats que l'on a tiré au sort et donc à nos 93 habitants qui ont participé à ces 58 réunions publiques, enfin réunions et quand on dit que l'on diagnostique en marchant, parfois ça dure 4 heures. Donc ce n'est pas juste venir râler, je me suis astreint à participer à un conseil de quartiers dans chaque quartiers, quand ils viennent ce n'est pas juste pour déverser ce qu'ils ne sont pas content puis partir. Ça aussi il faut être force de proposition sur les solutions à amener. Etre en dynamique partenariale sur les projets que l'on met sur la table en donnant leur avis en s'en saisissant donc à une période où l'on dit que c'est du chacun pour soi que l'on ne s'intéresse plus à la chose publique on a nous la chance d'avoir à Sin-le-Noble, à la fois des centaines et des milliers de bénévoles dans le tissu associatif et on a aussi la chance d'avoir des personnes qui continuent à s'investir. Et parfois c'est au carré parce qu'il y a des responsables associatif qui s'investissent également dans la démocratie participative. Donc toute la qualité de ce travail qui est mené, toute cette remontée d'informations, c'est Zineb et son équipe, c'est Didier CARREZ et c'est les 16 élus qui siègent, à savoir 2 élus par conseil de quartier et c'est l'ensemble de la population que je tiens à remercier. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce bilan des conseils de quartiers. Vincent ?

M. CAMPISANO : On ne pourrait pas mettre à l'honneur par exemple les conseils de quartiers lors des forums des associations et des conseils de quartiers. Et que chaque quartier ait sa place à l'intérieur et que la population venant pourrait y venir et s'y reconnaître en même temps.

M. le MAIRE : C'est effectivement une idée qui peut, alors soit là soit à une autre occasion... Mais effectivement c'est ce que l'on disait après nous on a lancé, on a pris notre délibération, on a fait une réunion publique, on a tiré au sort, on s'est mis en place, on a fait le règlement... Donc là c'est une année, effectivement 95% c'est du positif, il y a pleins de choses qui remontent, pleins de choses que l'on arrive à traiter, il y a une vraie qualité. La problématique c'est aujourd'hui la communication. Pourtant on l'a mis dans le bulletin municipal, donc aujourd'hui c'est pour ça que l'on sait que les réseaux sociaux sont important, donc s'il pouvait y avoir un site dédié à la démocratie participative où on peut identifier la personne qui dans sa rue est membre du conseil de quartiers et puis après pourquoi pas au forum des associations ou à un autre moment, ou pourquoi pas créer une manifestation. En tout cas là de toute façon on va aller faire des réunions publiques avec les conseils de quartiers, rendre compte à la population de cette année de travail. Mais la piste vraiment d'amélioration c'est comment encore faire plus connaître cette démarche de démocratie participative. Bon elle est quand même connue, il y a le conseil consultatif du monde associatif, on sait qu'à chaque fois il y a 30-40 personnes. On a fait le forum des associations, le Conseil municipal des jeunes marche très bien. Il y a le conseil des sages. Il y a un comité pour le PLU. On est dans les conseils d'écoles donc la démocratie participative foisonne bien à Sin le Noble. Mais on peut aller encore plus loin donc pourquoi pas, Zineb va noter ça, on en parle avec Didier. Ça peut être effectivement une idée qui est, faudra voir si les associations sont d'accord ou pas, parce que ça peu, maintenant on peut aussi dire que l'association c'est une démarche citoyenne et que là on est en plein dans une démarche citoyenne. Donc c'est aussi un forum de la citoyenneté qui s'exprime soit par l'engagement associatif, soit par l'engagement dans la démocratie participative. Tout le monde est ok ? Alors nous sommes donc page 39, pour une délibération de principe. L'article 1 on vous propose de valider le principe de l'évaluation du fonctionnement des conseils de quartiers. L'article 2 vous propose de décider qu'elle prendra la forme d'un bilan présenté en assemblée générale des conseils de quartiers avant qu'il n'en soit rendu

compte en Conseil municipal. Donc c'est ce qui a été fait à la fois avec l'assemblée générale des conseils de quartiers au mois de juin et avec le compte rendu de ce soir. Et donc l'article 3 de prendre acte du premier bilan de fonctionnement des conseils de quartiers. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Alors nous allons passer maintenant à la délégation des sports, dont le rapporteur est Patrick ALLARD.

IV/ SPORTS

6- Convention financière, participation du Département du Nord pour l'occupation des salles de sport de la commune de Sin le Noble par le collège Anatole France

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je vais essayer de ne pas faire trop rapide comme ça Monsieur le Maire va pouvoir se restaurer. On va parler un peu de sport comme ça tu vas pouvoir reprendre ton souffle. Aller, chaque année, la ville de Sin-le-Noble met à disposition du collège Anatole France des salles de sports pour les cours d'éducation physique et sportive. Depuis de très longues années, deux salles étaient concernées à savoir la salle Joliot Curie et la salle Auguste Delaune à côté du collège. Depuis peu le dojo Marcel Cerdan est également mis à disposition du collège à la demande des professeurs d'EPS évidemment. La convention établit entre le département, la ville et le collège Anatole France concerne donc un volume de 1983 heures au taux horaires de 14 euros pour un montant total de 27 762 euros. Je rajouterai que pour l'année scolaire en cours, nous travaillons à l'extension de ladite convention pour la mise à disposition de la salle Carnot, c'est-à-dire la salle de tennis de table qui devrait être terminée avant la fin de l'année, toujours en concertation avec le professeur d'EPS qui ont envie de développer l'activité de tennis de table. Et je rappellerais que la convention actuelle vaut pour l'année scolaire 2015-2016.

M. le MAIRE : Très bien, merci. Donc nous sommes à la délibération page 25, l'article 1 vous précise que le Département versera donc pour l'année 2015-2016 la somme de 27 762 euros. Précision également, mais je pense que Madame BRIDOUX pourra le dire, mais en plus il y a une baisse au niveau du Département puisque...

Mme BRIDOUX : Non, la décision au niveau du Département c'est de baisser de moitié...

M. le MAIRE : Les salles qui ont fait l'objet de subventions.

Mme BRIDOUX : Les salles qui ont eu des subventions.

M. le MAIRE : Et je pense que la salle Joliot Curie est concernée.

Mme BRIDOUX : Donc ben, le dites pas trop vite alors ! Ne le dites pas trop fort !

M. le MAIRE : Si on le sait, ils doivent le savoir. Voilà, j'espère que vous avez défendu notre dossier.

Mme BRIDOUX : Toujours.

M. le MAIRE : Je vous en remercie. Comme ça je pourrai payer mes DGS ! (rire). Enfin nos DGS. A vous et à moi. Alors l'article 2 vous propose de décider de reconduire la convention avec le Département du Nord pour l'utilisation des salles de sports municipales par le collège Anatole France. L'article 3 de m'autoriser à signer la convention de participation financière du Département et accomplir les formalités y afférents. Alors vous avez en pièce jointe, la convention pour 2015-2016 page 47-48-49-50-51 avec les plannings d'occupation et la page 52. Et la commission n°2 du 10 octobre a émis un avis favorable et unanime. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons à la délégation de la vie associative, dont le rapporteur est Marie Josée DELATTRE.

V/ VIE ASSOCIATIVE

7- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité des fêtes des Epis »

Mme DELATTRE : Bonsoir à toutes et à tous. Donc c'est, comme Monsieur le Maire vient de vous le dire, c'est pour un versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Comité des fêtes des Epis ». Donc tous les ans, l'association organise conjointement avec la Commune, le bal du 14 juillet. Cette année, les modalités de financement et de fonctionnement ont changées. C'est pourquoi, afin de couvrir les frais exceptionnels engendrés pour cette manifestation du 14 juillet, l'association a sollicité auprès de la commune de Sin le Noble, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 800 euros. J'ai terminé.

M. le MAIRE : Merci, merci Marie-Josée. Donc nous sommes page 57 pour la délibération, qui vous demande d'autoriser en son article 1^{er} le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association « Comité des fêtes des Epis ». Elle vous rappelle en son article 2 que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 6748. Donc pour résumer, d'habitude c'était la ville qui prenait en charge le 14 juillet et là, l'association l'a pris en charge et demande donc la subvention exceptionnelle, voilà. Des questions ? Des remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération qui a reçu un avis unanime et favorable de la commission n°2.

M. DAMBRIN : Je ne participe pas au vote en tant qu'ancien trésorier.

M. le MAIRE : Donc y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc adopté à l'unanimité moins Pascal DAMBRIN qui ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UN VOTE

Délégation des ressources humaines, dont je suis le rapporteur.

VI/ RESSOURCES HUMAINES

8- Accueil par la collectivité de personnes mineures, ayant commis des infractions pénales – mise en demeure de réparation pénale

M. le MAIRE : Donc la note de synthèse page 61 vous explique que le législateur a prévu la mise en place de dispositifs visant à la réinsertion des personnes condamnées tout en leur rappelant les règles de vie en société et leur signification. Donc parmi ces dispositifs, les travaux d'intérêt général, qui sont destinés aux personnes de plus de 16 ans mais aussi les mesures de réparation pénale pour des mineurs de 13 à 18 ans. Alors depuis 2009, la Commune est inscrite sur la liste des collectivités qui accueillent des travaux d'intérêts généraux et pour compléter cette démarche, il apparaît intéressant de développer l'accueil aux personnes mineures ayant commis des infractions pénales et qui doivent réparer, soit au titre de condamnation, soit au titre de mesures alternatives aux poursuites. Donc la mise en place de mesures de réparation pénales est moins contraignante que les TIG et pour les jeunes de 13 à 18 ans le but est de faire comprendre les actes commis ayant conduits aux mesures qui ont été prononcées. Il convient de définir en amont de la réalisation des mesures, un projet pour le jeune. Donc en raison de la souplesse accordée pour la mise en place de ces mesures, il convient donc d'acter le principe de l'accueil des mineurs dans le cadre de mesures de réparations pénales. Alors pour chacun des individus qui sont concernés, il convient de réaliser une convention spécifique qui se matérialisera notamment par une fiche de liaison avec les services de l'Etat. Elle peut prendre également la forme d'une convention avec les associations régulièrement habilitées et comme pour les TIG, la municipalité ayant acté le principe de l'accueil des mineurs devant réaliser des mesures de réparations pénales, peut refuser d'accueillir le mineur [...] Des questions ? Des remarques ?

Nous pouvons passer à la délibération qui vous est proposée page 63. En son article 1 qui vous propose d'approuver le principe d'accueillir au sein de la commune de Sin-le-Noble à l'encontre desquels des mesures de réparation pénale ont été prononcées, soit en alternative aux poursuites soit au titre d'une condamnation pénale. En son article 2, de décider que la

Commune sera associée au service public de la protection judiciaire de la jeunesse et aux associations de droit privé régulièrement habilitées. L'article 3 vous précise que ce partenariat sera mise en œuvre dans une convention spécifique à chaque jeune. L'article 4 vous rappelle que chaque cas d'espèce individualisé dans la convention spécifique fera l'objet de précision *ad hoc* en vue de déterminer les rôles et les obligations de chacun des intervenants. L'article 5, vous demande de m'autoriser à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette action. Et l'article 6 vous rappelle que les dépenses générées seront prélevées sur les crédits du budget communal en ses chapitres 011 et 012. Et ce projet de délibération a reçu un avis unanime de la commission n°1 en date du 12/10/2016. Des questions ? Des remarques ?

M.CAMPISANO : [inaudible]

M. le MAIRE : Oui, oui c'est privé « é », c'est le droit qui est privé et pas l'association. C'est bien. Hormis cette précision de forme, qui est importante, pas d'autres remarques ? Questions ? Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc nous arrivons à la délégation de l'urbanisme, dont le rapporteur est Jean Paul HOURNON.

9- Application des nouvelles dispositions en matière de rédaction du plan local d'urbanisme – levée du droit de son droit d'option par la commune de Sin le Noble.

Délibération à vocation technique qui permettra à la Commune de disposer d'un PLU en conformité avec les dernières évolutions législatives.

M. HOURNON : Bien Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues bonsoir. Donc on va essayer effectivement de faire simple. Un décret du 28 décembre 2015 institue de nouvelles règles en matière d'urbanisme et notamment la possibilité lorsque l'on passe d'un POS à un PLU de rentrer dans ces nouvelles règles. On n'est pas obligé mais de toute façon dans l'avenir on y sera contraint et donc il faudra finalement commencer par une révision. Donc on sera, non on est la première ville du Douaisis à passer sous cette forme. On aura évidemment, on va essuyer les plâtres, on aura le secours de la DDTM qui est encore en cours de formation sur ces nouvelles règles. L'enjeu principal, ça consiste à répondre à un besoin général de clarification, dedans on parle de simplification, j'aime mieux parler de clarification parce que c'est toujours la simplification pour celui qui le décide mais jamais pour celui qui l'applique. Et pour l'appliquer ça va être assez compliqué. Il y a 4 grands objectifs de cette réforme que l'on peut identifier. Le premier c'est une réforme un peu en profondeur. Ça consiste à favoriser le développement d'un urbanisme de projets. Alors lorsque l'on a exposé le PADD au mois de juin, vous avez pu voir on l'a répété X fois que la finalité c'était un projet de ville qui était porté. On parle toujours de plan local d'urbanisme. A l'époque je vous disais que c'était mieux que l'on parle de projet local d'urbanisme plutôt que de plan local d'urbanisme. La règle va s'appliquer au projet et non plus aux outils que l'on utilisait avant. C'est-à-dire que l'on va défendre le projet et c'est la règle d'urbanisme qui va devoir s'adapter au projet. Alors c'est une refonte totale de la philosophie puisque l'on n'était pas habitué à ce genre de pratique. On était contraint par des règles de reculs etc. Là on aura un projet et on va devoir trouver les outils nécessaires pour que ce projet se réalise. Ce qui ne va pas être tout simple. Déjà, vous vous souvenez que la loi ALUR avait supprimé les COS. Donc ça veut dire que l'on aura plus de pourcentage d'occupation de terrains lorsque l'on va édifier un projet. Et là, la nouvelle loi donc, fait rentrer d'autres notions, qui sont des notions de volumétrie. Alors, j'avoue que l'on va voir ce que ça va donner quand la DDTM nous donnera exactement le détail de ces volumétries mais c'est vrai qu'il y aura des minimas ou des maximas de hauteur selon des secteurs. Ça ne va pas être tout simple. Dans ce premier objectif, on a amène trois thématiques qui sont : l'affectation des zones et la désignation des constructions des sols et natures d'activités, en gros ça va être « où peut-on construire » ? La deuxième, caractéristiques urbaines architecturales naturelles et paysagères, c'est comment prendre en compte l'environnement avec le projet que je vais porter. Et la 3ème ce sont les équipements et les réseaux comment puis-je m'y raccorder. Et ça, ça va être aussi une notion un peu particulière. Je me souviens mais c'est vieux, j'avais planché plancher sur une définition entre un terrain à bâtir et un terrain constructible. Ces définitions sont-elles synonymes, elles n'y sont pas parce que l'on a des terrains à bâtir qui ne sont pas constructibles, et des terrains

constructibles qui ne sont pas des terrains à bâtir. On va un peu retrouver cette notion là parce que l'on aura effectivement des terrains qui seront constructibles mais j'essaie de simplifier, ce n'est pas évident, La loi ALUR nous obligeant à reconstruire la ville sur la ville on a des réseaux d'assainissement d'eau etc. qui sont obsolètes. Et est-ce que les nouvelles constructions que l'on va ajouter, est ce que les réseaux vont pouvoir le supporter ? Donc on aura effectivement un potentiel de constructibilité sur une parcelle mais on ne pourra pas l'utiliser parce que le réseau ne sera pas capable d'absorber les flux qu'ils vont dégager. Donc on aura le même raisonnement sur des réseaux d'incendie sur les flux électriques et autres ça va être assez compliqué, parce que finalement on s'aperçoit que l'on va maîtriser une partie du droit à construire mais qu'une autre partie on ne va pas la maîtriser parce que cette maîtrise, ça sera la CAD qui derrière va nous dire, oui le raccordement est possible ou non il n'est pas possible. S'il n'est pas possible alors il n'y a pas de constructibilité. Donc c'est vrai que quand on parle de PLU et PLUI (plan d'urbanisme intercommunaux) c'est vrai que l'on commence à avancer à tous petits pas vers cette direction. On a également une refonte des destinations, alors ils ont simplifié, parce que avant on avait 9 destinations de constructions, maintenant on en a plus que 5. Sauf qu'en dessous des 5 on a 20 sous destinations. Donc de 5 on en rajoute 20, on en avait 9. Donc les grandes lignes que l'on va dessiner, les exploitations agricoles et forestières, on aura les habitations qui seront divisées en 2 : logement et hébergement. On aura les commerces et les activités de services, les équipements d'intérêts collectifs des services publics. Et on finira par les autres activités, du secteur secondaire ou tertiaire. Deuxième objectif, c'est de mieux rattacher le PLU aux circonstances locales, c'est-à-dire de ne plus s'éloigner des PLU qui seraient fait de manière standard. Et on voit de nouveau réapparaître une notion que l'on avait appelé les STECAL. Alors les STECAL ce sont des secteurs de tailles et de capacités d'accueil limitée dans le PLU. Donc on en a sur Sin-le-Noble, vous en avez rue du Bois des Retz. Vous en avait un peu partout. C'est des ilots de maisons qui se trouvent dans des zones non constructibles. Et jusque maintenant donc ces ilots de maisons, on ne pouvait pas faire grand-chose. Ils étaient là. Mais la seule possibilité de reconstruire, c'est quand c'était détruit par exemple par un incendie on avait un droit à reconstruction mais pas un droit de construction. C'est-à-dire que l'on pouvait reconstruire à l'identique, si on ne reconstruisait pas et que l'on revendait le terrain, le terrain n'était pas un terrain à bâtir. Là on va permettre, toujours ... Maintenant il va falloir attendre, l'Etat ce que l'état entend par cette possibilité. On va permettre d'agrandir d'un certain pourcentage les constructions, donc on parle de 30% mais pour aussi des destinations bien précise, des destinations qui ont pour ordre de rendre de manière plus conforme aux destinations sanitaires ces logements. Troisième modification que l'on va retrouver, c'est une expression graphique des documents. Jusque maintenant c'est toujours la forme réglementaire, donc c'est toujours l'écrit qui l'emportait et on constate effectivement que quand vous lisez un document d'urbanisme c'est beaucoup plus facile de lire une carte que de lire un règlement. Donc on va s'attacher à faire des cartographies et surtout des cartographies par thématiques pour avoir des thématiques sur les aléas, sur les zones humides, sur les constructibilités, etc. Mais ce sera évidemment beaucoup plus clair et on va simplifier aussi les manières de dénomination des zones. Actuellement, nous sommes en période de façonner le zonage et on va retrouver des sigles qui paraissent beaucoup plus appréhendables par les citoyens. Par exemple on aura les zones urbaines, ça sera les zones U, ça sera plus simple « U » urbain. Ce sera les secteurs déjà urbanisés ou les secteurs ou les équipements publics existants. On aura les zones AU, les zones à urbaniser. Donc par contre sur ces secteurs AU, avant c'était des secteurs uniquement voué à l'agriculture mais comme la loi ALUR et le Grenelle de l'environnement empêche d'aller grignoter els terres agricoles, on va revenir, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, à la ville sur la ville. Et donc on va classer en zone AU par exemple les friches industrielles avant c'était des zones qui n'étaient pas possibles d'amener à l'urbanisation tout de suite. On aura les zones agricoles, ça sera les zones A, et les zones naturelles, les zones N. Alors on retrouve les mêmes choses qu'il y avait dans les anciens POS sauf que l'on a rajouté deux catégories qui sont la préservation, la nécessité de préserver ou de restaurer les ressources naturelles et ça ça rentre effectivement dans tout ce qui va dans l'énergie renouvelable. Et également la nécessité de prévenir les risques notamment les crues, on a constaté que bon, nous on n'a pas de grands risques, mais on a par exemple le Vivier qui est à hauteur suffisante et si jamais une digue du vivier venait à rompre, on aurait des problèmes d'inondation. Et enfin le 4^{ème} objectif, c'est d'encourager le recours ce que l'on appelle les OAP (orientation d'aménagement et de programmation). Dans ces OAP, alors c'est quelque chose d'assez compliqué, ça sera des OAP que je dirais qui seront définies par secteur ou par quartier. Qui ne seront pas complétés par des dispositions réglementaires, donc ça sera des dispositions précises à l'OAP. Les orientations dégagent trois sortes d'OAP, c'est toujours technique, on aura les OAP sectorielles,

les OAP de secteur d'aménagement sans disposition réglementaire et les OAP patrimoniales. Voilà, donc on aura des secteurs bien précis. Dans une ville on pourra dire, voilà, dans ce secteur là ça peut être très très poussé, voilà ce que l'on peut faire, on choisit ce que l'on veut, la couleur des tuiles, la hauteur des fenêtres, et on va même jusqu'à la taxe d'aménagement qui est une taxe différente de celle qui est pratiquée sur celle de la ville. On peut très bien dire sur un secteur on va baisser la taxe d'aménagement, dans le secteur là on la double on la triple on peut aller de 20 à 30%. C'est quelque chose qui pourrait se faire. Voilà en gros les grandes lignes pour faire un peu simple, de cette grande modification. Donc aujourd'hui ce qui vous est proposé, c'est de passer à ces nouvelles règles d'urbanisme, en gros de passer à des dispositions qui seront has been dans quelques temps, à un PLU ultra moderne.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Oui donc l'esprit de cette délibération c'est même si la ville n'est pas obligée d'adhérer à cette nouvelle mouture, puisque nous avons prescrit la révision du POS en PLU antérieurement, mais le but c'est de lever l'option pour être justement conforme aux dernières évolutions réglementaires et législatives. Donc c'est ce qui vous est proposé page 70 en décidant d'approuver l'application des dispositions issues du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 à la procédure de révision du POS sous la forme de PLU actuellement en cours. Et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Et enfin donc, les deux dernières délibérations, sur une seule note de synthèse mais il y aura deux délibérations.

10- Désaffectation et déclassement des immeubles bâtis et non bâtis, cadastrés section AB n°274, 275 et 360 et section AB n° 282 (ancienne école Paul Cézanne et ancienne école Jean-Baptiste Corot) ainsi que section AB n° 253, 323 et 326 (ancienne école Henri Matisse).

Donc effectivement il y avait trois écoles aux Epis : Matisse, Cézanne et Corot. Ces trois écoles ont été regroupées dans le nouveau groupe scolaire Paulette Deblock et donc il n'y a plus lieu de garder juridiquement pour ces salles en locaux d'enseignement. Le service public de l'enseignement. Donc ce que l'on propose c'est de désaffecter ces locaux purement et simplement. Deuxième problématique, Matisse va donc être affectée au centre social, on en a parlé tout à l'heure. Corot et Cézanne sont destinées à, d'ailleurs ils le sont rasées. Elles n'existent plus. Donc ce n'est pas une désaffectation mais c'est un déclassement puisque l'on va le déclasser pour le réintégrer dans le domaine privé communal et donc ne pas rester dans un domaine public communal.

M. le MAIRE : Merci, donc deux délibérations vous l'aurez compris à vocation administrative pour permettre d'envisager le devenir de ces biens immeubles. Alors Matisse, comme Jean-Paul l'a dit, pour la réhabilitation, et la voie structurante pour Cézanne et, pour le reste du foncier, à définir ultérieurement soit du logement, soit de l'activité économique. Donc une première délibération page 76. L'article 1 vous demande de constater la désaffectation des immeubles bâtis et non bâtis pour Cézanne et Corot, d'approuver le déclassement de ces parcelles et de les incorporer au domaine privé communal en vue d'en optimiser la gestion et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Et pour Matisse, la délibération page 75-76 on vous demande de constater la désaffectation des immeubles de l'ancienne école Matisse et m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Et en pièce jointe on vous a donc mis le courrier de l'inspectrice de l'éducation nationale et l'extrait de plan cadastral pour la page 78-79. Et la commission 4 a émis un avis unanime et favorable.

Y a t-il des questions ? Des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Merci à tous de ces débats. Bonne soirée et à bientôt.

